



Bureau
international
du Travail
Genève

Les partenaires sociaux et l'IPEC : actions contre le travail des enfants, 2008-2009

Rapport supplémentaire
pour le Comité directeur
international de l'IPEC

Mars 2010

Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

Les partenaires sociaux et l'IPEC: actions contre le travail des enfants, 2008-2009

**Rapport supplémentaire
pour le Comité directeur
international de l'IPEC**

Mars 2010

Programme
International
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

Copyright © Organisation internationale du Travail 2010
Première édition 2010

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

Les partenaires sociaux et l'IPEC: actions contre le travail des enfants, 2008-2009 - Rapport supplémentaire pour le Comité directeur international de l'IPEC / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). - Genève: OIT, 2010 - 1 v.

ISBN: 978-92-2-223382-3 (Print); 978-92-2-223383-0 (Web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

travail des enfants / rôle du syndicat / rôle des employeurs / Afrique / Amérique / Asie / Pacifique
- 13.01.2

Disponible aussi en anglais: *The social partners and IPEC: action against child labour, 2008-2009: Supplementary report to the IPEC International Steering Committee*, 978-92-2-123382-4 (Print); 978-92-2-123383-1 (Web PDF), Ginebra, 2010 ; et en espagnol: *Los interlocutores sociales y el IPEC: Acciones contra el trabajo infantil, 2008-2009. Informe complementario para el Comité Directivo Internacional del IPEC*, 978-92-2-323382-2 (Print); 978-92-2-323383-9 (web PDF), Genève, 2010.

Données de catalogue du BIT

REMERCIEMENTS

La présente publication aurait été impossible sans la contribution de quelque 200 collègues du BIT sur le terrain et des partenaires sociaux aux quatre coins du monde. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Imprimé en
Photocomposition par

Suisse
IPEC

Table des matières

	<i>Pages</i>
Abréviations	v
Introduction	vii
Aperçu général.....	1
Actions régionales	15
Afrique	15
Les Amériques.....	30
Asie et Pacifique	48
Europe et Asie Centrale	58
Remarques finales	71
Annexe: liste des principales publications.....	73

Abréviations

ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs (OIT)
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs (OIT)
ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signataires de la Convention de Lomé
CIF	Centre international de formation à Turin (OIT)
CIT	Conférence internationale du travail (OIT)
CPLP	Communauté des pays de langue Portugaise
CSI	Confédération syndicale internationale
EI	l'Internationale de l'éducation
EMP/MULTI	Programme Entreprises Multinationales (OIT)
ESEC	Exploitation sexuelle commerciale des enfants
ITGLWF	Fédération internationale des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants (OIT)
LUTRENA	Projet de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (IPEC)
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
OIE	Organisation internationale des employeurs
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
PALOP	Pays africains de langue portugaise
PAM	Programme alimentaire mondial
PPTD	Programme par pays de promotion du travail décent (OIT)

PRONIÑO	Programme de lutte contre le travail des enfants mis en place par la Fondation Telefónica en Amérique latine (13 pays)
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SCREAM	Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants
TACKLE	Combattre le travail des enfants par l'éducation, dans 11 pays ACP (IPEC)
UCW	Comprendre le travail des enfants c'est un Project de recherche crée en décembre 2000 par l'OIT, UNICEF et la Banque Mondiale dans le cadre de l'Agenda de Oslo pour l'Action
UITA	L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
YEN	Réseau pour l'emploi de jeunes

Introduction

Suite à la récente discussion thématique au sein de son Comité directeur, l'IPEC poursuit l'amélioration du rôle et de la capacité des partenaires sociaux en étroite collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV). Les directeurs de ces bureaux se sont tous deux adressés aux participants lors de la réunion mondiale du personnel de l'IPEC tenue en 2008. Les spécialistes d'organisations d'employeurs et de travailleurs ont également participé aux réunions de l'IPEC sur le terrain. Le rapport d'activités 2008-2009 comprend un aperçu du travail de l'IPEC avec les partenaires sociaux. Le présent rapport sur la contribution des partenaires sociaux comporte un relevé plus précis des activités et des réalisations des organisations d'employeurs et de travailleurs en collaboration avec l'IPEC au cours des deux dernières années. Les informations fournies dans cette brochure doivent permettre de comparer, de partager les connaissances et d'encourager l'action de futurs partenaires sociaux.

Une bonne législation, conforme aux normes internationales et correctement appliquée, est essentielle pour l'élimination du travail des enfants. Le dialogue social tripartite se situe au cœur de l'élaboration des lois et des politiques publiques. Tout aussi essentiel est le rôle des partenaires sociaux sur le lieu de travail. L'agenda dite Agenda de Chennai, rédigée lors d'un atelier interrégional et subrégional en Asie, organisé par l'IPEC et ACTRAV, qui a eu lieu à Chennai, en Inde, en décembre 2005, a été adopté par le groupe des travailleurs lors de la discussion du Rapport global sur le travail des enfants de 2006 de la Conférence internationale du Travail (CIT) de l'OIT. L'Agenda vise à encourager une présence plus forte et effective des partenaires sociaux sur les segments du marché de l'emploi où le travail des enfants demeure répandu et où la primauté du droit fait largement défaut – et pas seulement dans l'économie informelle et une grande partie du secteur agricole. Il reflète l'expérience de plusieurs pays dans toutes les régions où l'adhésion à des organisations de travailleurs dans l'économie informelle et parmi les travailleurs agricoles se développe, et l'évolution historique des débuts du mouvement syndical dans les pays industrialisés. L'Agenda ne vise pas à remplacer la loi mais à fournir une plateforme de négociation pour la protection des travailleurs et de leurs enfants qui renforce leur position lorsqu'ils demandent aux gouvernements de veiller à l'application universelle des protections inscrites dans la loi.

Le large éventail des activités des partenaires sociaux – dont un échantillon est présenté dans ce rapport – reflète leur engagement et leur avantage comparatif dans la consultation tripartite et l'action nationale ainsi que leur rôle représentatif sur le lieu de travail. Il reste également des interrogations quant au type d'engagement pour lequel les partenaires sociaux ont la capacité et le souhait de s'investir. Pour commencer, les Conventions n° 138 et n° 182 définissent les rôles spécifiques des organisations d'employeurs et de travailleurs que les activités de l'IPEC soutiennent. Les partenaires sociaux jouent également divers rôles qui dépendent du contexte organisationnel et national dans lequel ils évoluent. Il se pose une question essentielle concernant la nature de l'engagement des partenaires sociaux dans les projets de l'IPEC: cet engagement est-il, conformément à l'Agenda du travail décent et à la mise en œuvre de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 de l'OIT, basé sur leur mandat fondamental et leur avantage comparatif spécifique – leur rôle représentatif exclusif dans le dialogue social à tous les niveaux – ou est-il celui de prestataires de services, d'une manière analogue aux agences gouvernementales et au secteur associatif. Le consensus s'élargit sur le lien entre les normes de l'OIT concernant le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination ainsi que le rôle de l'éducation pour tous. L'engagement des partenaires sociaux sur le lieu de travail dans la lutte contre le travail des enfants doit également être une étape centrale.

La période 2008-2009 a été le témoin de considérables progrès dans le travail de l'IPEC avec les partenaires sociaux. C'est également au cours de cette période que le mouvement mondial contre le travail des enfants a eu à déplorer la perte de deux de ses éminents partenaires sociaux. M. Ashraf Tabani, membre du Conseil d'administration de l'OIT et porte-parole du groupe des employeurs au sein du Comité directeur de l'IPEC, est décédé en août 2009 à son domicile au Pakistan. En novembre, Neil Kearney, Secrétaire général de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, est mort subitement à Dhaka au Bangladesh, alors qu'il était en mission avec son collègue Javier Chercoles de la société Inditex, avec qui la Fédération internationale des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir (ITGLWF) avait signé un accord-cadre international. L'IPEC et le mouvement mondial déplorent leur mort et leur rendent hommage pour leur généreuse contribution à la lutte pour un monde sans travail des enfants.

Aperçu général

L'exécution des Conventions n° 138 et n° 182 exige un large éventail d'interventions et l'IPEC s'est attaché à renforcer sa capacité à poursuivre la réalisation de son mandat à travers le dialogue social et le tripartisme. Grâce au travail d'ACTRAV et d'ACT/EMP, l'IPEC cherche à relever ce défi par des initiatives communes directes ainsi que par l'accompagnement de comités tripartites sur la manière d'accélérer ce processus.

Des progrès ont été réalisés. Bien qu'au niveau politique, en particulier dans le contexte de la promotion intégrée des droits fondamentaux au travail reprise dans l'Agenda du travail décent et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que l'élimination du travail des enfants soit toujours suffisamment prise en compte dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). À cet égard, le dialogue social est demeuré crucial pour les activités de l'IPEC au cours de la période 2008-2009 et pour la réalisation du Plan d'action mondial de lutte contre le travail des enfants et l'assistance aux pays pour les aider à atteindre l'objectif intermédiaire d'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016, cherchant à intégrer l'élimination du travail des enfants dans les initiatives nationales pour la promotion du travail décent.

Travailler avec les mandants tripartites de l'OIT est important pour l'IPEC et la promotion du tripartisme est intégrée dans l'approche du Programme dès le début des activités dans chaque pays. Les comités directeurs nationaux sur le travail des enfants – mis en place pour superviser les programmes de l'IPEC comme le requièrent les protocoles d'accord conclus entre l'IPEC et chaque gouvernement – ne peuvent fonctionner sans une représentation effective du gouvernement, des organisations d'employeurs et des syndicats. L'IPEC encourage la formation d'organes tripartites en tant qu'éléments de renforcement de la capacité nationale et, à travers des réunions tripartites, il cherche à garantir la participation des trois mandants de l'OIT à la consultation aux niveaux national et international sur les diverses questions de travail des enfants. L'expérience de l'IPEC démontre que certains organes tripartites continuent à fonctionner à l'issue des projets de l'IPEC. Moins polémique que certaines autres questions de relations professionnelles, le travail des enfants peut parfois devenir un point

d'accord qui peut offrir un tremplin pour le dialogue social sur d'autres questions relatives au monde du travail.

La consultation tripartite est également obligatoire pour l'établissement de la liste des travaux dangereux requis par la Convention n° 182 et est en général respectée lors de la mise en conformité de la législation nationale avec les Conventions n° 138 et n° 182. L'article 22 de la Constitution de l'OIT exige des États membres des rapports réguliers sur les mesures prises pour donner effet aux Conventions qu'ils ont ratifiées. Des rapports biennaux sont obligatoires pour les douze conventions fondamentales et prioritaires (dont les Conventions n° 138 et n° 182). Les travailleurs et les employeurs peuvent faire part au gouvernement de leurs commentaires sur le rapport soit avant sa finalisation, soit directement auprès de l'OIT. Lorsqu'un pays a ratifié la Convention n° 144 sur les consultations tripartites (Normes internationales du travail) de 1976, son gouvernement est tenu de consulter les organisations d'employeurs et de travailleurs lors de la rédaction des rapports. Au cours des deux dernières années, l'IPEC a formé des partenaires sociaux afin de les aider à mettre à profit cette possibilité de participation au processus de rédaction des rapports sur le travail des enfants et une nouvelle approche en la matière a été adoptée pour les mandants des pays africains de la langue portugaise (PALOP).

Il est essentiel pour l'IPEC de tirer avantage de la position des partenaires sociaux pour influencer l'élaboration et la réforme des politiques dans la sphère des domaines socio-économiques clés, tels que l'emploi, le commerce, le bien-être social et l'éducation. L'approche stratégique de l'IPEC d'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les cadres de développement et les programmes nationaux doit immanquablement s'appuyer sur l'engagement des partenaires sociaux dans les débats politiques nationaux relatifs au dialogue social. Les organisations d'employeurs et de travailleurs disposent d'un mandat de représentation exclusif dans le monde du travail et apportent leurs connaissances et compétences exceptionnelles aux débats nationaux. Au-delà du travail politique national, elles bénéficient d'un avantage comparatif essentiel en termes de représentation de leurs membres dans les relations syndicales et d'extension des avantages de la négociation collective à l'économie informelle.

Dans le cas des syndicats, ces efforts politiques en amont sont généralement menés par les centrales syndicales nationales, alors

que le travail direct sur le lieu de travail est plus souvent mené par les organisations de base, les affiliés du secteur ou des fédérations sectorielles dans certaines confédérations, telles que des syndicats représentant les travailleurs agricoles ou domestiques. Les syndicats ont parfois réussi (par exemple, CONTAG au Brésil et HMS en Inde) à s'attaquer au travail des enfants grâce à leur organisation dans les économies informelles et rurales.

Au cours de la récente collaboration de l'IPEC avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, les efforts ont été, d'une part consacrés au renforcement de capacité et, d'autre part, à l'action directe là où les mandants sont présents dans les communautés ou sur les lieux de travail où le travail des enfants existe encore. En outre, l'IPEC met désormais un accent spécial sur le rôle rassembleur que les centrales syndicales nationales doivent jouer dans le mouvement contre le travail des enfants dans leur pays et leur offre un soutien spécial pour jouer ce rôle, par exemple en créant un réseau durable de points focaux sur le travail des enfants et en finançant des plans d'action conformes aux, et en rapport avec, les plans d'action nationaux. Par sa nature, et en vertu de l'article 6 de la Convention n° 182, un plan d'action national doit être élaboré «en consultation avec les institutions publiques compétentes et les organisations d'employeurs et de travailleurs», et devrait par conséquent indiquer les intérêts et les mandats des partenaires sociaux. Ce fut l'un des objectifs particuliers des projets de l'IPEC sur le terrain au cours des deux dernières années : contribuer à l'élaboration de plans d'action nationaux, de préférence dans le contexte des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). Les principes directeurs des PPTD devraient dès lors pourvoir le cadre cohérent grâce auquel des activités et actions financées par les projets de l'IPEC avec les partenaires sociaux pourraient contribuer à l'ensemble des efforts nationaux de lutte contre le travail des enfants.

Dans ce contexte, l'IPEC continue à bénéficier du soutien des bureaux d'ACT/EMP et d'ACTRAV à Genève et de leur collaboration, reconnaissant ainsi leur rôle unique à exprimer les priorités et opinions des employeurs et des travailleurs au sein de l'OIT, et avec les spécialistes des employeurs et des travailleurs de l'OIT sur le terrain. Pour améliorer encore la collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, le personnel de l'IPEC au siège et sur le terrain a suivi au cours des deux dernières années une formation sur les questions relatives à la collaboration et à l'engagement des partenaires sociaux dans les projets de l'IPEC et autres activités en

matière de travail des enfants. Le personnel de l'IPEC a été encouragé à améliorer la collaboration avec les spécialistes des employeurs et de travailleurs de l'OIT sur le terrain.

Une équipe spécifique a été créée au siège de l'IPEC afin de poursuivre l'inclusion du dialogue social dans la réalisation des activités de l'IPEC, de soutenir l'intégration des questions de travail des enfants dans les politiques, programmes et activités des partenaires sociaux aux niveaux international et national, et de renforcer leur rôle dans la campagne mondiale contre le travail des enfants. Lors de la réunion du comité directeur de l'IPEC en 2009, un rapport supplémentaire spécial sur le dialogue social a été présenté afin d'inclure des détails au sujet des diverses initiatives, car il n'avait pas été possible de les présenter en détail dans le rapport d'activités de l'IPEC.

Dans cet esprit, la coopération entre l'IPEC et des organisations d'employeurs et de travailleurs est bien établie dans la plupart des pays où l'IPEC soutient des projets. Des progrès ont été signalés au sein de certains projets de l'IPEC. Les exemples suivants représentent quelques unes des nombreuses initiatives prises au cours des deux dernières années ou qui sont actuellement en cours de réalisation. La coopération tripartite est la pierre angulaire de l'action nationale contre le travail des enfants et des interventions de l'IPEC, il n'est pas possible de présenter en détail tous les exemples qui illustrent la valeur particulière de l'action des partenaires sociaux et, outre le travail avec l'IPEC, ces mandants ont également continué à agir comme acteurs indépendants au sein du mouvement mondial.

En ce qui concerne l'élaboration de la politique et les stratégies en amont, telles que les plans d'action nationaux, l'engagement des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays où l'IPEC était actif s'est renforcé en 2008-2009. L'extension du réseau d'organisations partenaires a été considérablement accentuée en dispensant aux partenaires sociaux une formation spécifique à leurs représentants locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. Certaines initiatives ont ciblé les structures organisationnelles des partenaires sociaux et la capacité d'influencer les politiques nationales en matière de travail des enfants et de sensibilisation du public.

D'autres ont été organisées dans l'esprit de la coopération Sud-Sud (par exemple, en Angola et en Haïti), et ont rassemblé des partenaires de divers pays en vue de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, notamment celles visées par les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) de

l'OIT. Au cours de l'année 2008, des organisations d'employeurs et de travailleurs ont également été associées aux consultations régionales préparatoires et à la rédaction, lors d'une réunion tripartite, de la proposition de résolution relative aux statistiques sur le travail des enfants pour la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail, et à la Conférence elle-même. Cet instrument normatif a été adopté en décembre 2008.

Compte tenu que l'impact de la crise financière et économique mondiale peut affecter la capacité de nombreux pays à tenir leurs engagements en faveur de l'élimination du travail des enfants, la collaboration avec les partenaires sociaux pour éviter ce scénario bénéficie d'un traitement prioritaire croissant au sein de l'IPEC. La crise démontre la nécessité d'intégrer plus d'organisations d'employeurs et de travailleurs au travail de l'IPEC afin de garantir la pérennité des résultats des interventions de chaque projet.

L'IPEC a poursuivi son travail avec des organisations d'employeurs, des entreprises et des fonds d'investissement afin de les soutenir lorsqu'ils s'efforcent de respecter les droits fondamentaux du travail et contribuent à l'élimination du travail des enfants. En octobre 2008, des spécialistes de l'IPEC et d'ACT/EMP ont participé à un atelier interrégional pour le partage d'expériences et la prise d'action pour combattre le travail des enfants organisé à Bakou, en Azerbaïdjan, au titre de suivi de la Conférence d'Istanbul en 2007.

En octobre 2008 encore, l'IPEC et ACT/EMP, en collaboration avec l'Organisation internationale des employeurs (OIE), a tenu une conférence en Argentine avec pour titre «Le monde des affaires contre le travail des enfants: outils d'action». Cette conférence a réuni des dirigeants des entreprises d'Amérique latine afin de partager leurs expériences. La Conférence a également fait office de forum pour le lancement de la version espagnole de la publication «Éliminer le travail des enfants : guides à l'intention des employeurs», d'ACT/EMP et de l'OIE ¹ et a proposé une formation à leur utilisation. Par ailleurs, au long de l'année 2008, plusieurs ateliers et exposés ont eu lieu à travers l'Argentine afin de promouvoir le Pacte mondial du Secrétaire général des Nations Unies et le Réseau national d'entreprises contre le travail des enfants. Les guides à l'intention des employeurs d'ACT/EMP et de l'OIE sont diffusés en

¹ ACT/EMP-OIE: *Éliminer le travail des enfants: guides à l'intention des employeurs* (Genève, 2007). Également disponible en anglais, espagnol, russe, indonésien et mongol.

Amérique latine et des efforts nationaux d'organisations d'employeurs ont été financés par l'IPEC (par exemple, au Paraguay, en Argentine, au Chili et en Uruguay). Un réseau de points focaux sur le travail des enfants s'étend parmi les organisations d'employeurs : outre les activités au niveau national, deux ateliers régionaux ont été organisés à la fin de 2009 pour promouvoir l'utilisation de ces guides, l'un au Mexique (pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes) et l'autre en Colombie (pour les pays andins).

En mai 2009, une session de formation interrégionale sur le travail des enfants et la gestion du cycle de projet a été co-organisée par le Centre international de formation (CIF) de l'OIT à Turin et ACT/EMP en collaboration avec l'IPEC, à l'intention des points focaux et des responsables de projet au sein d'organisations d'employeurs dans 14 pays d'Afrique, d'Europe de l'Est et du Caucase: Afrique du Sud, Angola, Azerbaïdjan, Botswana, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Malawi, Moldavie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Soudan et Tanzanie. Outre l'obtention d'information sur le travail des enfants et le rôle des employeurs, les participants ont également été en mesure d'échanger des idées et des expériences avec leurs collègues et d'étendre leurs connaissances sur la manière de rédiger des propositions de projet cohérentes et effectives.

Le réseau moldave du Pacte mondial a adopté un code de conduite pour les employeurs sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. Au Costa Rica, les employeurs dans le secteur du tourisme ont aidé à la protection des enfants grâce à un code de conduite. La Fédération des employeurs d'Ouganda est active dans la lutte contre le travail des enfants dans les secteurs du café, du thé, du riz et du sucre et a créé des comités de suivi du travail des enfants au niveau local. Au Ghana aussi, la société de gestion des plantations de caoutchouc offre un soutien à l'éducation, notamment des bourses d'études, à ses employés afin d'éloigner les enfants du travail et de les maintenir en classe. La Fédération mongole des employeurs a pris la direction d'une coalition plus large pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur informel des mines d'or. En Inde, un groupe de 22 associations d'employeurs, en partenariat avec le gouvernement de l'état d'Andhra Pradesh, a mené des enquêtes, organisé des campagnes de sensibilisation et fourni des services directs tels que des écoles avec des cours de remise à niveau. Au Guatemala, de février à septembre 2008, la Fondation des cultivateurs de café pour le développement rural (FUNCAFÉ) et l'Association nationale du café (ANACAFÉ) ont sondé les perceptions

des producteurs de café à l'égard du travail des enfants. Une présentation publique des résultats du sondage a été faite en 2009².

L'IPEC a fourni des conseils techniques au fonds de pension du gouvernement norvégien sur le travail des enfants et l'investissement socialement responsable. En outre, l'IPEC a répondu aux demandes d'expertise émises par des entreprises sur la préparation de politiques d'élimination du travail des enfants, suite à la promotion du travail décent dans le cadre du dialogue social. Cette activité s'est inscrite dans le cadre des contributions de l'IPEC au tout nouveau service d'assistance de responsabilité sociale des entreprises (RSE), coordonné par le Programme des entreprises multinationales (EMP/MULTI) du BIT.

L'IPEC a prolongé son engagement avec la Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac (ECLT) en s'attaquant au travail des enfants dans les plantations de tabac du district d'Urambo en Tanzanie. L'IPEC a orienté ses efforts de pilotage des programmes de responsabilité sociale des entreprises vers la lutte effective contre le travail des enfants, par exemple en Zambie, où l'IPEC a mobilisé la Fédération des employeurs pour soutenir les centres de loisir qui offrent des services sociaux essentiels aux enfants retirés du travail des enfants. L'IPEC a lancé une campagne de sensibilisation avec cette fédération et a apporté son assistance technique pour l'élaboration de codes de conduite interdisant le travail des enfants. Quelque 80 entreprises participent actuellement à cette initiative.

L'IPEC a fait des présentations lors de la «Réunion pour producteurs et acheteurs sur l'identification de bonnes pratiques destinées à réduire l'utilisation du travail des enfants et le travail forcé», organisée par le Ministère du travail des États-Unis et le Conseil national de la recherche, en mai 2009, et lors de la «Réunion d'information sur l'approvisionnement responsable du coton», à Londres, en mai 2009.

Reconnaissant que l'interdépendance des droits fondamentaux du travail signifie qu'une action en soutien de l'un de ces droits doit inévitablement produire des effets sur les autres, l'IPEC a régulièrement rappelé dans ses communications et ses formations l'Agenda de Chennai. Le Rapport global sur le travail des enfants de

² <http://www.oit.org.pe/ipec/alcencuentros/interior.php?notCodigo=1706>.

2006 de l'OIT faisait référence à un atelier interrégional et subrégional en Asie, organisé par l'IPEC et ACTRAV, à Chennai en décembre 2005, au cours duquel les centrales syndicales nationales de la région Asie ont échangé leurs expériences sur la liaison établie entre les syndicats dans les secteurs de l'agriculture et l'économie informelle et la lutte contre le travail des enfants. Pour certains, la lutte contre le travail des enfants a constitué un argument utile pour agir ; pour d'autres leurs campagnes de recrutement et d'organisation traditionnelles ont inévitablement renforcé leur capacité à lutter contre le travail des enfants. Le groupe des travailleurs a adopté cette large approche organisationnelle lors de la discussion du Rapport global à l'occasion de la Conférence internationale du travail en 2006 et a reconnu que - bien que le dialogue social tripartite dans le cadre du développement de politiques publiques efficaces soit essentiel à la concrétisation du mandat principal des syndicats - l'auto-organisation indépendante des travailleurs en vue de la négociation collective représentait la contribution la plus significative des lieux de travail que les syndicats pouvaient faire pour lutter contre le travail des enfants.

Nonobstant, le travail continu au niveau de politiques publiques nationales avec les organisations des employeurs et les centrales syndicales, en particulier dans le cadre des comités nationaux tripartite sur le travail des enfants, l'Agenda reconnaît que le travail des enfants existe sur des lieux de travail. Il se focalise sur l'avantage comparatif du renforcement de la présence des organisations de travailleurs et de structures de dialogue social dans les domaines de l'économie mondiale où le travail des enfants est le plus répandu - dans les emplois informels et non protégés, dans le travail domestique et dans l'agriculture. Il a noté que le travail des enfants est inévitablement absent des lieux de travail organisés et que les obstacles à la liberté syndicale sont également des obstacles significatifs à l'élimination du travail des enfants. Il a également alimenté l'idée que la syndicalisation était la seule voie vers la constitution d'une représentation collective et démocratique. Quoique les ONG puissent jouer un rôle de soutien appréciable dans de telles campagnes, seuls les représentants élus des travailleurs ont le mandat de parler au nom de leurs collègues lors du dialogue et de la négociation avec des employeurs et des autorités publiques.

Bien que l'atelier de Chennai ait uniquement concerné des centrales syndicales des pays d'Asie, leur expérience était identique à celle de syndicats dans d'autres régions, où les exemples similaires abondent de la relation - explicite ou implicite - entre la syndicalisation de

travailleurs de l'agriculture et de l'économie informelle dans un large éventail de secteurs et la capacité de soutenir la lutte contre le travail des enfants: du Costa Rica au Brésil; du Ghana et du Sénégal à la Tanzanie et à la Zambie; ainsi que du Pakistan et de l'Inde à l'Indonésie et aux Philippines.

Bien entendu, cette perspective n'est pas sans implication pour le travail de l'IPEC aux niveaux national et mondial. La mise en œuvre des accords mondiaux sur le travail des enfants dans les mines et l'agriculture signés lors des Conférences internationales du travail de 2005 et 2007, respectivement, exige, par exemple, une relation de travail plus effective avec les fédérations syndicales mondiales compétentes et leurs organisations nationales affiliées. En effet, au niveau de la négociation collective mondiale, des entreprises multinationales et des fédérations syndicales mondiales ont conclu au cours des deux dernières années les accords cadres suivants, qui comprennent tous des clauses sur le travail des enfants: l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) avec le groupe Italcementi et Faber-Castell; la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) avec StatoilHydro et Rhodia; la Fédération syndicale internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM) avec Vallourec et Aker ASA; UNI Global Union avec Danske Bank, Elanders, ISS (reconduit en 2008), Kelly Services, Manpower, Randstad, USG People, Takashimaya et G4S plc. Cette perspective exige également l'intégration dans la structure des projets d'approches visant à des secteurs ou zones exemptes du travail des enfants dans lesquelles les partenaires sociaux peuvent s'engager sur la base de leur avantage comparatif et de leur représentativité dans les secteurs, entreprises et lieux de travail.

Un élément parallèle a été le renforcement de la capacité politique nationale des organisations de travailleurs. Des éléments importants de la collaboration interdépartementale au sein de l'OIT, ont été le lancement d'un programme d'ateliers de formation sur le dialogue social de l'IPEC et d'ACTRAV et le soutien permanent aux points focaux sur le travail des enfants dans les centrales syndicales nationales.

Après le premier de ces ateliers sur le dialogue social et le travail des enfants au Centre international de formation (CIF) de l'OIT à Turin (2007) et au Brésil (Bahia, 2008), d'autres ateliers ont été organisés en 2009 afin de poursuivre la formation stratégique des points focaux sur le travail des enfants dans les centrales syndicales nationales. En

mars 2009, la troisième réunion de ce type s'est tenue à Saint Domingue pour les organisations de travailleurs d'Amérique centrale. De même, des représentants des syndicats des Caraïbes se sont rencontrés à la Barbade en août 2009 pour une formation sur la manière d'introduire et de mettre en œuvre leurs plans d'action en matière de travail des enfants.

La Confédération syndicale internationale (CSI) a adopté un plan d'action de lutte contre le travail des enfants et a diffusé un mini-guide d'action parmi ses affiliés³. Ce mini-guide prodigue des conseils aux affiliés de la CSI sur des questions telles que le recours à la négociation collective, la participation au dialogue tripartite, la promotion des normes internationales du travail, l'adhésion à la Marche mondiale contre le travail des enfants et à l'Alliance syndicale mondiale contre le travail forcé et la traite des êtres humains, et fait campagne pour la ratification et la mise en œuvre des Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT. Il fait également référence au Portail communautaire «du 12 au 12» comme une plateforme destinée à diffuser des bonnes pratiques et à créer un réseau mondial de partenaires. Lutter contre le travail des enfants est l'un des principaux domaines d'étroite coopération de la CSI avec les Fédérations syndicales internationales (FSI), les organisations internationales de syndicats de divers secteurs.

Des discussions de haut niveau se sont déroulées à Bruxelles en 2008 entre la CSI et l'IPEC et se sont conclues par un accord en vue d'améliorer les connaissances de première main des leaders syndicaux principaux sur la lutte contre le travail des enfants, notamment en facilitant des visites de projets de l'IPEC sur le terrain. Dans cet esprit, un membre indien du groupe des travailleurs de l'OIT a été invité en Amérique centrale et a accompagné le directeur des opérations de l'IPEC et autres collègues de l'IPEC pour y visiter des projets de l'IPEC au Panama, au Costa Rica et en République dominicaine et acquérir une connaissance de première main sur la manière dont des partenaires sociaux sont associés aux activités des projets et garantissent la pérennité des résultats.

Dans ce contexte, la Confédération syndicale des Amériques (TUCA-CSA), qui est l'organisation régionale de la CSI, ont défini des priorités, dont la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE) et le travail domestique des enfants (TDE). La TUCA-

³ http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/mini_guide_CL_final_FR.pdf.

CSA met en œuvre le programme d'action adopté lors de sa fondation, dont un engagement à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Comme l'illustrent les paragraphes suivants, des syndicats du monde entier ont activement participé à la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2009, en tant que volet de la stratégie permanente de renforcement du dialogue social entre les mandants et les acteurs clés en vue de développer des stratégies de lutte contre le travail des enfants. Plus spécifiquement, quelques syndicats, dont les représentants ont été formés comme point focal pour le travail des enfants lors des ateliers de l'IPEC et ACTRAV mentionnés ci-dessus, ont demandé le soutien de l'IPEC pour réaliser directement des activités de sensibilisation.

En juin 2009, l'IPEC a soutenu des actions mises en place par des syndicats, par exemple au Costa Rica, en Équateur et au Sri Lanka. Dans le cadre du projet de coopération Sud-Sud, financé par le Brésil, le premier groupe PALOP de formateurs du programme SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) de l'IPEC en Angola a été formé par l'IPEC en 2008. Le syndicat national des travailleurs angolais (UNTA) a donné suite à l'événement en s'impliquant dans la formation directe d'enseignants par la méthodologie du programme SCREAM, et a organisé des activités de sensibilisation dans les écoles de Luanda pour célébrer la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2009.

En mars 2008, l'IPEC était présent au Panama lors du congrès fondateur de la TUCA-CSA, au cours duquel un programme d'action a été adopté qui comprend l'engagement de «donner priorité à l'élimination des pires formes de travail des enfants, de l'exploitation sexuelle commerciale et de la traite des enfants». Le rôle d'une bonne législation, de l'éducation pour tous, du dialogue social et de la promotion de systèmes de relations professionnelles évolués ont été des thèmes abordés par des orateurs issus des syndicats et des organisations d'employeurs lors de la Convention nationale sur le droit à l'éducation et l'élimination du travail des enfants, convoquée par la Commission nationale de protection des droits de l'enfant, à New Delhi, en décembre 2008, à laquelle des fonctionnaires de l'OIT et de l'IPEC ont participé.

L'IPEC a utilisé la sécurité et la santé au travail pour intégrer les questions relatives au travail des enfants dans l'agenda de parties prenantes dans plusieurs projets de l'IPEC à travers le monde. En

Afrique, une activité conjointe de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, ACTRAV et l'IPEC a suivi cette stratégie et organisé un atelier sur le travail des enfants dans l'agriculture pour les formateurs à la sécurité et la santé au travail de syndicats de l'agriculture au Ghana, au Kenya et en Tanzanie. Des consultants ont été engagés afin d'améliorer le soutien de l'IPEC à l'élimination des pires formes de travail des enfants dans l'économie informelle à travers la constitution de partenariats avec les acteurs clés au Ghana, au Kenya et en Tanzanie, et de maximiser les réalisations des partenaires sociaux, principalement en exploitant des opportunités dans le domaine de la sécurité au travail des jeunes (questions de sécurité et de santé au travail; emploi des jeunes et liens entre l'éducation formelle des écoles professionnelles et la situation dans l'économie informelle). Dans le cadre de ce plan, des accords ont été conclus pour l'organisation d'ateliers destinés aux travailleurs et artisans de l'économie informelle qui les formeraient aux questions de VIH/sida, de genre, de sécurité et de santé au travail, de droits de travailleurs et des enfants, et de besoins psychologiques et physiologiques des enfants.

La CSI, l'Internationale de l'éducation (IE) ainsi que leurs organisations affiliées dans les pays d'Europe et du Maghreb ont joué un rôle central dans les activités destinées à restructurer et renforcer la Marche mondiale contre le travail des enfants à l'échelle panrégionale.

Les programmes d'action et autres activités mises en place avec et pour les partenaires sociaux en 2008-2009 concernent les domaines et pays suivants:

- Mécanismes de dialogue social au Brésil, au Cambodge, en Côte d'Ivoire, aux Fidji, en Guyana, au Kenya, au Maroc, au Sierra Leone, au Sénégal et Zambie.
- Systèmes de suivi du travail des enfants en Albanie, au Brésil, en Bulgarie, au Cambodge, au Ghana, au Mali et en Ukraine.
- Bases de données sur le travail des enfants au Brésil et au Pérou.
- Rédaction de plans d'action nationaux en Argentine, au Brésil, en Côte d'Ivoire, au Kenya, à Madagascar et au Yémen.

- Campagnes de sensibilisation et mobilisation – notamment en matière de promotion de la sécurité et la santé au travail – en Afrique du Sud, en Côte d’Ivoire, au Ghana, en Inde, au Kazakhstan, au Kenya, au Malawi, au Mali, au Maroc, en Mongolie, en Namibie, au Niger, au Sénégal, au Tadjikistan et en Tanzanie.
- Préparation de la liste des travaux dangereux en Bolivie, au Brésil et au Mali, et campagne de sensibilisation à la sécurité et la santé au travail au Tadjikistan.
- Intervention directe contre la traite des enfants au Brésil et au Kenya;
- Interventions sectorielles directes, notamment dans la production de tabac, les industries minières et les carrières au Ghana, au Malawi, au Mali, au Niger et en Zambie; la production de fleurs et de bananes en Équateur; l’industrie textile au Maroc; les équipements sportifs au Pakistan; la briqueterie et la pêche au Cambodge; l’agriculture en Afrique du Sud, au Brésil, au Tadjikistan (coton) et en Tanzanie; le transport en Inde; l’exploitation sexuelle commerciale des enfants en Argentine, au Belize, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en République dominicaine, au Guyana, au Honduras, au Panama, au Paraguay, au Pérou, en Uruguay, au Venezuela et au Viet Nam; et plus généralement dans l’économie informelle au Brésil, en Inde, au Kenya, au Mali, en Tanzanie, en Ouganda, en Ouzbékistan et en Zambie; et en Côte d’Ivoire dans des activités de lutte contre la traite d’enfants, principalement sous les auspices du projet de lutte contre le trafic des enfants à des fins d’exploitation de leur travail en Afrique de l’Ouest et du Centre (LUTRENA) de l’IPEC.
- L’emploi des jeunes et la formation professionnelle au Kazakhstan, au Pakistan, au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Malawi.
- Le VIH/sida au Cameroun, au Ghana, au Kenya, à Madagascar, au Malawi, en Namibie, en Afrique du Sud, en Ouganda et en Zambie.

- Les approches de responsabilité sociale des entreprises en Azerbaïdjan, en Bulgarie, au Kazakhstan, au Kenya, au Kirghizistan, en Moldavie, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.
- De nombreuses activités relatives au rôle de l'éducation et aux syndicats d'enseignants, en Albanie, aux Fidji, au Kosovo, en Indonésie et en Moldavie.
- La coopération Sud-Sud est devenue plus visible au cours des deux dernières années. L'intensification des échanges d'expérience entre les mandants et les partenaires sociaux sur le terrain s'est traduite par plusieurs activités organisées telles que des visites d'études tripartites au Maroc et au Mali; des syndicats nationaux en Haïti et en République dominicaine ont intensifié leur partenariat à travers des réunions bilatérales et des syndicats d'Ouganda et du Kenya ont assisté leurs homologues en Zambie à élaborer des politiques de lutte contre le travail des enfants.

Actions régionales

Afrique

Suite à la Déclaration de Lisbonne⁴ et à l'engagement d'améliorer le partenariat au sein de la Communauté des pays de langue Portugaise (CPLP), le Centre international de formation (CIF) de l'OIT à Turin, en collaboration avec l'IPEC et les bureaux de l'OIT à Addis-Abeba, Dakar, Lisbonne et Yaoundé, a organisé, en novembre 2009, un atelier à Lisbonne visant à former les représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs des pays africains de langue portugaise (PALOP) sur la préparation de rapports sur les conventions relatives au travail des enfants. Au total, huit organisations de partenaires sociaux et dix partenaires gouvernementaux de l'Angola, du Cap Vert, de Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé et Príncipe ont participé à l'atelier d'une durée de cinq jours.

La sécurité et la santé au travail ont été un des véhicules dont l'IPEC s'est servi pour intégrer les questions relatives au travail des enfants dans l'agenda des parties prenantes à plusieurs projets de l'IPEC partout dans le monde. Dans le cadre de cette stratégie, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), ACTRAV et l'IPEC ont organisé avec les syndicats de l'agriculture au Ghana, en Tanzanie et en Ouganda, un atelier conjoint sur le travail des enfants dans l'agriculture, à l'intention des formateurs des travailleurs sur la sécurité et la santé au travail. Des consultants ont été engagés afin d'améliorer le soutien à l'élimination des pires formes de travail des enfants dans l'économie informelle, grâce à la création de partenariats avec des acteurs clés au Ghana, au Kenya et en Tanzanie, et de maximiser les succès des partenaires sociaux, en profitant surtout des occasions dans le domaine de la sécurité au travail des jeunes (questions de sécurité et de santé au travail, emploi des jeunes et liens entre l'éducation formelle des jeunes dans les domaines techniques et la situation dans l'économie informelle). Dans ce cadre, des dispositions ont été prises pour commencer à organiser des ateliers de formation pour les artisans de l'économie informelle et

⁴ A Lisbonne, en mai 2006, les Ministres du travail et des affaires sociales des pays de la CPLP ont signé une déclaration dans laquelle ils demandent, entre autres, de renforcer le soutien aux partenaires sociaux et aux gouvernements pour l'application des conventions relatives au travail des enfants.

pour élaborer un manuel de formation des praticiens de l'économie informelle. Le manuel va se concentrer sur le VIH/sida, l'égalité entre hommes et femmes, la sécurité et la santé au travail, les droits des travailleurs et des enfants, et les besoins psychologiques et physiologiques des enfants.

En coopération avec le Syndicat national des professeurs kényans, un recueil de bonnes pratiques pour le projet de compétences mis en œuvre au Kenya, au Ghana et en Tanzanie, a été publié dans le contexte des activités de la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2008.

En 2009, dans le cadre du Projet du plan d'action national, financé par le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) de l'OIT, les partenaires sociaux ont été associés au processus de consultation dans les cinq pays couverts par le Projet (Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti et Niger) et sont devenus membres des groupes de travail chargés d'élaborer les plans d'action nationaux.

En **Angola**, l'Union nationale des travailleurs angolais (UNTA-CS) a été un partenaire clé dans la mise en œuvre de séances de sensibilisation aux droits des enfants dans les écoles de Luanda. Les professeurs angolais ont discuté du travail des enfants et du droit à l'éducation au sein de leurs syndicats et ont impliqué leurs étudiants avec l'aide de la méthodologie SCREAM. Il s'agit du premier groupe pionnier des pays PALOP formé en tant que «multiplicateurs SCREAM», grâce au projet de coopération Sud-Sud de l'IPEC. Les résultats de ces activités ont été présentés au siège de l'UNTA-CS en septembre 2009 et trois DVD ont été produits afin de documenter les activités et les célébrations de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2009 à Luanda.

Au **Burkina Faso**, sur le site minier d'Essakan, la compagnie minière détenant le permis d'exploitation, membre actif de l'organisation professionnelle des employeurs miniers (GPMB) entreprend de nombreuses activités contre le travail des enfants, y compris en soutenant l'éducation de base et l'emploi des jeunes.

De surcroît, un comité directeur, comprenant le projet LUTRENA et les partenaires d'exécution a été mis en place afin de coordonner la production d'un documentaire sur la traite des enfants, les stratégies pour la combattre et la législation contre la traite.

Au **Cameroun**, le Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM), le projet LUTRENA et le BIT travaillent ensemble sur un plan de collecte de fonds pour aider à élaborer des stratégies nationales de réhabilitation et de réintégration des enfants victimes de traite.

Au **Ghana**, au niveau national, dans une initiative pionnière de 2006, l'Association des employeurs ghanéens (GEA) a élaboré, avec le soutien technique d'ACT/EMP et de l'IPEC, des codes de conduite sur le travail des enfants, en collaboration avec cinq plantations commerciales d'huile de palme et de caoutchouc. Les codes posent des principes de base pour une agriculture et des pratiques professionnelles responsables, dont l'élimination du travail des enfants chez les sous-traitants, les petits propriétaires et les éleveurs indépendants. En 2008, l'IPEC a soutenu la mise en œuvre de codes en apportant son assistance à un programme de formation de groupes de suivi. L'équipe est composée de représentants de l'Unité du travail des enfants et de l'Inspectorat des usines du Ministère du travail, du GEA, des entreprises d'huile de palme et de caoutchouc, du Syndicat général des travailleurs agricoles du Ghana, des associations de petits propriétaires, éleveurs indépendants et sous-traitants et de personnel de l'IPEC.

En partenariat avec le GEA, l'IPEC apporte son soutien à l'élaboration et la mise en œuvre d'un code de conduite pour employeurs dans le district d'Ajumako Enyan Esiam. C'est là que le programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) a été mené et qu'un programme assortis de délai fournit des services directs aux enfants, en faisant la promotion de leur immatriculation à l'école et à l'apprentissage. Les services directs aux enfants ont été complétés par des initiatives d'autonomisation à l'intention des familles. Le GEA a également travaillé avec l'IPEC dans l'adaptation du manuel sur la sécurité au travail des jeunes, élaboré par le siège de l'OIT et adapté au contexte ghanéen. Plus important encore, la Commission tripartite, conduite par le Ministère de l'emploi et du bien-être social, conduit l'élaboration d'un plan d'action national.

Au **Kenya**, le gouvernement et les partenaires sociaux ont bénéficié d'activités continues de renforcement des capacités, dont des séminaires et des ateliers, ainsi que de réunions informelles. Ceci a aidé les partenaires à élaborer leurs propres plans d'action et à identifier les domaines cible, notamment en matière de promotion politique. Une clause sur l'abolition des pires formes de travail des enfants a été ajoutée en janvier 2007 au protocole d'accord entre l'Association des planteurs et des employeurs de l'industrie du café du

Kenya et le Syndicat des travailleurs des plantations et de l'agriculture du Kenya. En 2008, l'IPEC a encouragé, par conséquence, des activités de sensibilisation dans le secteur. Il a également soutenu les activités de l'Organisation centrale des syndicats du Kenya (COTU-K) dans le cadre du plan d'action national et dans le contexte du projet Combattre le travail des enfants par l'éducation (TACKLE) de l'IPEC, ce qui contribue à la révision de politiques et stratégies de lutte contre le travail des enfants. La COTU-K et ses affiliés ont notamment été assistés dans l'inclusion des questions de travail des enfants dans leurs politiques, programmes et actions de négociation collective. Des ateliers de sensibilisation et de formation ont été destinés aux représentants locaux, les négociateurs et les formateurs des syndicats affiliés. Le projet a soutenu une campagne de sensibilisation et de promotion de la COTU-K sur les dangers du travail des enfants, au moyen d'ateliers de formation et en produisant et disséminant du matériel d'information, d'éducation et de communication. Dans l'Assemblée du district de Dangme Est, des activités impliquant les partenaires sociaux ont soutenu la reproduction des bonnes pratiques élaborées par le projet LUTRENA. La COTU-K a montré qu'avec la fourniture directe de services par les syndicats aux enfants travailleurs et à leurs familles, comme par exemple des matériaux éducatifs, des systèmes d'épargne ou des activités génératrices de revenus, la durabilité des résultats est améliorée, ce qui constitue une contribution décisive permettant d'atteindre les cibles du programme national d'action.

Les Jeunes entrepreneurs kényans ont participé à un atelier sur la manière de mener leurs affaires sans recourir au travail des enfants.

Dans le cadre de la stratégie du projet TACKLE, la Fédération des employeurs du Kenya (FKE) inclut l'élimination du travail des enfants dans ses programmes de responsabilité sociale des entreprises. La FKE participe également à trois programmes d'action destinés à lutter contre le travail des enfants au moyen du soutien à l'éducation, de la formation professionnelle, d'initiatives d'alimentation scolaire et de formation en entrepreneuriat. De surcroît, en février 2009, le Comité directeur national a approuvé deux programmes d'action qui vont retirer 900 enfants du travail et prévenir 300 autres, dans les districts de Nairobi, Kisumu et Siaya.

En décembre 2008, l'IPEC a co-organisé avec les syndicats de **Madagascar** une réunion afin de rédiger un plan d'action syndical sur l'amélioration de leur rôle dans l'intervention directe auprès des enfants victimes du travail des enfants et employés dans d'autres

activités économiques. Les syndicats jouent un rôle proactif dans les institutions tripartites pertinentes, notamment le Comité national de lutte contre le travail des enfants et ses comités régionaux, dans huit des 22 régions du pays ; le 22 octobre 2009, le projet TACKLE a organisé un atelier à Madagascar, afin d'aider les travailleurs à finaliser un plan d'action de lutte contre le travail des enfants. On trouve parmi ces initiatives des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale, ainsi que la mise en place, dans le cadre du plan d'action national lancé en 2004, d'objectifs nationaux assortis de délais pour les quinze prochaines années. L'IPEC a aussi commencé à collaborer avec le projet Ambatovy/SHERITT (projet du secteur privé dans les mines de nickel) dans la mobilisation sociale en faveur du projet de l'IPEC sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

Au **Malawi**, la sensibilisation et la mobilisation sociale ont servi à intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les activités des organisations d'employeurs et de travailleurs. L'IPEC a travaillé avec l'Association consultative des employeurs du Malawi (ECAM) dans le soutien à l'Association du tabac du Malawi dans sa lutte contre le travail des enfants dans les plantations de tabac, et également collaboré aux campagnes de pression et de sensibilisation. Le manuel sur la sécurité au travail des jeunes de l'OIT a été traduit en Chichewa pour soutenir les capacités de l'ECAM et de ses organisations affiliées. La Confédération des syndicats du Malawi a également été soutenue dans sa préparation de la mise en œuvre du plan d'action national et le Syndicat des professeurs du Malawi l'a été dans le cadre du renforcement de ses capacités et ses campagnes de sensibilisation au niveau des districts.

Au **Mali**, les activités entreprises par les partenaires sociaux et l'IPEC se sont concentrées sur cinq points :

- La révision de la liste des travaux dangereux, avec la participation du Conseil national du patronat malien (CNPM) et des deux centrales syndicales nationales, l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM) et la Confédération syndicale des travailleurs du Mali (CSTM).
- Une campagne de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, avec le soutien des syndicats de professeurs affiliés à l'UNTM et de la CSTM (SNEC et FNE).

- L'utilisation des stratégies d'intervention directe de l'IPEC, sous l'égide du Comité national du travail des enfants, par le CNPM, dans l'industrie du coton dans trois districts, en coordination avec la Compagnie malienne pour le développement du coton.
- L'engagement des syndicats et des organisations d'employeurs dans la discussion et la validation des rapports de recherche requis pour l'élaboration de politiques publiques et la détermination d'objectifs assortis de délais.
- Le soutien aux capacités du CNPM, de l'UNTM et de la CSTM, afin d'aider leurs stratégies de renforcement de capacités, non seulement au Mali, mais aussi avec des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau régional, y compris au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Sénégal.

La première Assemblée générale du CNPM a eu lieu à Segou, en juin 2009, sur le thème «Employeurs régionaux soucieux du respect des conventions internationales sur le travail des enfants», indiquant ainsi l'importance accordée au travail des enfants par les partenaires sociaux, notamment par le CNPM.

Une commission de suivi technique, mise en place pour réviser la liste des travaux dangereux, a examiné un projet de liste basé sur des recherches. Le processus de consultation a été élargi aux capitales régionales et les services techniques régionaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs et celles de la société civile ont examiné et proposé des amendements au projet. Le Comité directeur national contre le travail des enfants a supervisé la finalisation du document sous la direction du Conseil supérieur du travail, avec des contributions d'un ensemble d'experts nationaux et la participation des partenaires sociaux. La liste finalisée a été présentée au Conseil des ministres, puis a été publiée par le Ministère du travail, du service civil et de la réforme de l'État.

Cette approche sera également utilisée dans le processus d'élaboration du plan d'action national (PANETEM). En juillet 2009, le gouvernement a mis en place la Commission nationale de supervision du PANETEM, composée de 19 membres représentant les divers départements ministériels, les partenaires sociaux, les associations d'enfants, des agences des Nations Unies, dont l'OIT, et les organisations de la société civile. A la fin de ce processus participatif,

qui durera approximativement 12 mois, un plan d'action national intégrant toutes les préoccupations relatives au travail des enfants du pays devrait être arrêté et pourrait être adopté par le gouvernement du Mali au début 2010.

Au **Maroc**, les activités de l'IPEC avec les partenaires sociaux se sont concentrées sur la sensibilisation et la mobilisation en vue de la Journée mondiale contre le travail des enfants, la discussion de stratégies pour des programmes d'action et la formation avec la centrale syndicale nationale, Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM).

Au Maroc un plan d'action national et un plan de conformité sociale ont été élaborés sur base d'un processus de consultation tripartite. Ce dernier cherche à sensibiliser les entreprises à la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum. De surcroît, le gouvernement a mené une série de discussions avec les principaux syndicats et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), afin de discuter des implications de l'augmentation des prix alimentaires et de son effet sur les enfants et leur travail.

En **Namibie**, l'Association des employeurs de l'agriculture, membre du Comité consultatif du programme sur le travail des enfants, continue de conseiller ses membres au sujet des nouveaux processus de production de charbon, qui améliorent la sécurité et garantissent que les enfants n'y soient ni employés ni exposés à des dangers.

Au **Niger**, la collaboration des organisations d'employeurs et de travailleurs a révélé une attitude très positive des partenaires sociaux. La Fédération des organisations patronales du Niger (FOPN) a décidé de mettre en œuvre des activités conjointes avec le projet de l'IPEC sur l'élimination du travail des enfants dans le secteur minier en Afrique de l'Ouest. Au cours des dernières années, la FOP a soutenu financièrement des activités organisées par l'IPEC, telles que la Journée mondiale contre le travail des enfants et la construction de salles de classe dans deux des principales zones du projet de l'IPEC au Niger. La FOPN prévoit également de participer à l'élaboration du Plan d'action national contre le travail des enfants. Deux salles de classe ont été détruites par de fortes tempêtes en mai et juin 2009 et sont actuellement reconstruites par la FOPN.

D'octobre 2008 à juillet 2009, il y a eu un appui au renforcement de capacités des organisations de mineurs des sites de Komabangou et M'Banga, en vue d'une action contre le travail des enfants.

L'Intersyndicale de lutte contre le travail des enfants au Niger a commencé la mise en œuvre de programmes d'action pour aider les enfants retirés du travail dans les mines et pour sensibiliser davantage aux conditions de travail dangereuses sur les sites miniers, en particulier pour les enfants.

En sus de leur rôle de sensibilisation et de leurs interventions au niveau politique, les partenaires sociaux ont été impliqués dans des activités sur le terrain, en tant qu'agences d'exécution ou en apportant des fonds complémentaires et de la logistique. Ils mettent également en place des équipes spéciales pour la conception et la gestion de projets, en tant que stratégies efficaces pour faire du dialogue social un mécanisme efficace au niveau national.

Au **Sénégal**, l'accent a été mis sur la conservation d'un dialogue social fort nécessaire pour maintenir un élan dans l'élaboration d'un plan d'action national et à mieux coordonner les stratégies. Ceci a été obtenu grâce à des ateliers tripartites de conception des programmes d'action, à la divulgation de la méthodologie SCREAM auprès des syndicats et à l'organisation de réunions pour partager les expériences avec les mandants. Les efforts tripartites ont également cherché à créer un cadre institutionnel approprié pour l'élaboration d'un programme assorti de délai.

Les partenaires sociaux ont été très engagés dans les préparatifs de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2009 et ont lancé un débat sur le thème «Le rôle des organisations de travailleurs et d'employeurs dans la lutte pour élimination du travail des filles». Les discussions sur ce thème ont eu lieu le 12 juin 2009, sous la présidence de responsables nationaux de haut niveau, et ont rassemblé des représentants du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs et l'UNESCO.

Le projet TACKLE est également présent en **Sierra Leone**, où il a encouragé la création d'un Comité directeur national sur le travail des enfants, en 2008.

En **Afrique du Sud**, dans le cadre du projet «Vers l'élimination des pires formes de travail des enfants» (TECL I) de l'IPEC, couvrant

l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Lesotho la Namibie et le Botswana, un ensemble d'opportunités ont surgi dans le contexte du Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) et de la Commission nationale tripartite. En décembre 2007, une mission de l'IPEC a identifié des opportunités de formation des centrales syndicales sud-africaines et de pilotage, avec les syndicats des travailleurs agricoles et des professeurs, d'un programme conjoint contre le travail des enfants, ainsi que de la promotion de l'importance de l'éducation auprès des communautés agricoles. Le programme est susceptible de dégager des avantages reproductibles dans les quatre autres pays couverts par le projet TECL. Au cours de la mission, des employeurs ont fait part de leur désir d'engager leurs organisations, y compris celles du secteur informel, dans des activités susceptibles de mettre en avant les problèmes de la formation professionnelle et de compétences. L'Union agricole sud-africaine (AgriSA) continue à faire pression sur ses membres pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture commerciale. Les recherches du projet TECL sur le travail des enfants dans l'agriculture commerciale et l'agriculture de subsistance laissent entendre que le travail des enfants a fortement diminué dans les fermes commerciales et que les fermiers qui y travaillent ont constaté une amélioration globale de leurs conditions de travail. Les membres du Conseil national des syndicats se sont réunis en juillet 2009, dans le cadre du projet TECL en Afrique du Sud, et ont intégré une politique sur le travail des enfants dans leur programme global.

Les organisations affiliées au Congrès syndical de **Tanzanie** (TUCTA) ont continué à jouer un rôle efficace contre le travail des enfants et, ce faisant, ont engrangé des compétences et de l'expérience. On peut citer, le Syndicat des travailleurs des plantations et de l'agriculture de Tanzanie (TPAWU) et le Syndicat des travailleurs de l'hôtellerie, des domestiques et des branches annexes (CHODAWU) qui couvrent, respectivement, l'agriculture et les services domestiques. Les deux syndicats sont proches d'atteindre le retrait, la prévention et la réhabilitation d'environ un tiers de tous les enfants visés par le projet.

Récemment, les parties prenantes ont suggéré de créer une institution appartenant à toutes les parties prenantes de l'industrie du tabac, afin de traiter les questions relatives au travail des enfants dans ce secteur. Les employeurs de l'industrie du tabac ont élaboré un Code de bonnes pratiques, avec l'aide des travailleurs du secteur et des représentants du TPAWU. L'Association des employeurs tanzaniens (ATE) recevra, lors de ses assemblées générales annuelles, de la part des employeurs individuels des rapports sur

l'application de ce code. Le code servira d'engagement obligatoire des employeurs individuels envers leur association.

L'ATE a intégré les questions relatives au travail des enfants comme thème permanent dans son programme de formation pour la mise en œuvre du PPTD. Grâce au soutien de l'IPEC et du TUCTA, l'association a divulgué parmi ses membres le Code de bonnes pratiques en matière de travail des enfants dans l'agriculture commerciale et a intégré le travail des enfants dans les programmes de travail de ses délégués de terrain.

Le projet a traduit en langue kiswahili le document «Lignes directrices concernant l'élaboration de stratégies directes visant à combattre le travail domestique des enfants» de l'IPEC. Ces lignes directrices sont destinées en particulier aux ONG et aux organisations communautaires qui mettent en œuvre des programmes et des activités destinés à combattre le travail domestique des enfants. Le CHODAWU a ensuite divulgué ces lignes directrices auprès des ONG et des organisations communautaires des districts cible, ainsi que parmi les parties prenantes au niveau national.

Le projet diffuse actuellement les lignes directrices plus largement, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation, afin d'attirer davantage l'attention sur le travail domestique des enfants et ses pires formes.

Les initiatives en cours des responsables de district et des partenaires sociaux en vue d'intégrer le travail des enfants dans les processus de développement de district ont reçu une impulsion supplémentaire grâce aux données et informations collectés par le module «Travail des enfants» de l'Enquête intégrée sur la main d'œuvre.

Le gouvernement a finalisé le plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, qui a été adopté par les partenaires sociaux et les parties prenantes. L'objectif de ce plan d'action national est de contribuer à atteindre les buts et cibles des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Le plan d'action national souligne les questions clés essentielles pour une élimination effective du travail des enfants, dont la réduction de la pauvreté, le cadre légal, la protection sociale, la disponibilité, l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation, le retrait, la réhabilitation et l'intégration sociale des enfants travailleurs, et le suivi et évaluation.

Les principales activités stratégiques qui permettent de répondre à ces questions sont énumérées dans une liste où figurent également les principaux partenaires et agences d'exécution. Alors que la mise en œuvre d'un plan d'action national et local est essentielle pour parvenir à une éventuelle élimination des pires formes de travail des enfants, il est envisagé que le plan soit mené initialement dans un petit nombre de districts et d'institutions clés sélectionnés. Le gouvernement a requis l'assistance technique et financière de l'OIT à cet effet.

Lors de la Journée mondiale de 2009, des ateliers de sensibilisation au travail des enfants et des célébrations ont été organisés à Urambo, dans le secteur du tabac, en présence de représentants du TPAWU, du TUCTA, de l'ATE, de l'Association des commerçants en tabac de Tanzanie et l'Union coopérative du tabac de la zone occidentale.

Au **Togo**, le gouvernement a lancé en mars et août 2009 deux projets pour lutter contre le chômage des jeunes : le Programme pour l'emploi des jeunes (PPEJ) et le Projet de développement des racines et tubercules (PRT).

Les partenaires sociaux ont participé activement à quatre ateliers d'élaboration de plans d'action sectoriels sur le travail domestique des enfants, la traite des enfants, le travail des enfants dans l'économie urbaine informelle et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans les industries de la restauration et de l'hôtellerie.

La Journée mondiale contre le travail des enfants a été célébrée en partenariat avec le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et des ONG, tels que le Bureau International Catholique pour l'Enfance (BICE) et WAO Afrique. Au Togo, les célébrations de la Journée mondiale ont donné encore une fois l'occasion de lancer une campagne nationale tout au long de l'année, afin d'attirer davantage l'attention sur le travail des enfants. Ce projet a apporté aux partenaires le soutien nécessaire pour rédiger divers messages à l'attention de la population. Des campagnes de sensibilisation à niveau mondial sont en cours, avec le message clé de mettre fin au travail des enfants et de donner aux filles une chance égale en matière d'éducation et de formation.

En septembre 2008, le projet de l'IPEC sur le travail des enfants induit par le VIH a tenu à Kampala, **Ouganda**, un atelier tripartite régional, réunissant des participants représentant les mandants

tripartites nationaux, ainsi que des spécialistes du BIT en travail des enfants du Kenya, Tanzanie, Madagascar, Afrique du Sud, Zambie, Malawi, Sénégal, Ghana, Cameroun et Namibie. Des représentants des projets du Programme sur le VIH/sida et le monde du travail (OIT/SIDA) étaient également présents. Les participants ont procédé à un échange de connaissances au sujet des outils pratiques et du matériel de formation et autre, produit dans le cadre de leur partenariat dans le projet, des leçons apprises et des bonnes pratiques élaborées, et ont dressé un projet de rapport synthétique analysant les politiques en matière du travail des enfants induit par le VIH/sida dans leurs pays respectifs.

En février 2008, la Fédération des employeurs ougandais (FUE) a organisé en collaboration avec ACT/EMP un atelier national à l'intention des employeurs, afin de valider les conclusions de l'étude sur le travail des enfants dans le secteur national des pêches. Ensuite, elle a produit du matériel d'information et de formation et a mené des activités de sensibilisation avec les unités de gestion des plages (BMU)⁵, des entreprises de traitement du poisson, des enfants des écoles primaires et secondaires et leurs parents. Des programmes de formation sur l'élimination du travail des enfants ont également été menés dans cinq entreprises de pêche, en juillet et octobre, et des ateliers de sensibilisation ont été organisés dans 4 districts de pêche (Mukono, Kamuli, Wakiso et Kasese) à l'intention des BMU. Un atelier national tripartite a été tenu en octobre 2008 sur l'élimination du travail des enfants dans le secteur de la pêche.

Le 30 juin 2009, une réunion entre l'IPEC et l'Association nationale ougandaise des syndicats de professeurs (UNATU) leur a permis de s'informer et de trouver les moyens d'une collaboration future. L'UNATU avait déjà été approchée par l'Université Kyambogo, en Ouganda, en vue de concevoir un programme d'action sur élaboration de matériel de sensibilisation, en partenariat avec le syndicat. L'UNATU est désireuse de renforcer la collaboration avec l'IPEC et a parrainé la participation d'un membre du personnel de l'IPEC à un cours sur le travail des enfants et l'éducation au Centre international de formation (CIF) de l'OIT à Turin.

En **Zambie**, le projet d'appui au programme assorti de délais de l'IPEC a soutenu la révision du mécanisme national de dialogue social

⁵ Les unités de gestion des plages (BMU) sont des institutions communautaires de gestion des pêcheries légalement investies et enregistrées auprès du département des ressources des pêcheries.

et la capacité institutionnelle de la Fédération zambienne des employeurs (ZFE) et du Congrès syndical zambien (ZCTU) à lutter contre le travail des enfants. On peut citer comme résultats de cette initiative:

- La formulation d'une politique institutionnelle nationale sur le travail des enfants pour le mouvement syndical zambien, entrant en vigueur en 2009.
- Le renforcement de l'échange de connaissances entre la COTU-K et le ZCTU.
- L'intégration du travail des enfants dans les programmes de responsabilité sociale des entreprises de la ZFE.
- L'élaboration d'une stratégie en matière de travail des enfants pour les activités minières non-traditionnelles, avec la participation active de la ZFE, le ZCTU, la Fédération des syndicats libres de Zambie, les Syndicats de travailleurs des pierres précieuses et des industries annexes et l'Association des petites exploitations minières de Zambie. Une réunion d'avancement a été tenue en novembre 2008, au cours de laquelle les partenaires ont fait part des activités de sensibilisation, du soutien direct aux petites exploitations minières et de la mobilisation communautaire. Cependant, les partenaires ont estimé avec force qu'ils avaient besoin d'une approche stratégique plus concertée. Le projet a obtenu des fonds du Budget ordinaire de coopération technique du bureau de l'OIT à Lusaka, afin de mener un exercice de planification stratégique, ce qui a été réalisé pendant la première semaine de mars 2009.

En février 2009, le ZCTU a officiellement adopté sa politique nationale en matière de travail des enfants. L'objet de cette politique est d'assister et d'orienter le ZCTU et ses organisations affiliées sur les diverses questions relatives au respect des droits de l'enfant dans le monde du travail. Cette politique complète les politiques et programmes d'autres parties prenantes, dont les programmes assortis de délais, la politique nationale de l'enfance, le projet de politiques sur le travail des enfants (à adopter par le gouvernement) et la Loi de 2004 sur l'emploi des enfants et des jeunes.

La politique a été élaborée par un Comité directeur au sein duquel des représentants du ZCTU ont partagé leurs connaissances techniques en matière de travail des enfants dans des secteurs spécifiques de l'économie zambienne, comme l'agriculture et les petites exploitations minières. La formulation de la politique nationale du ZCTU en matière de travail des enfants a fait l'objet d'un processus de consultation très complet avec les parties prenantes. Cette consultation, qui a conduit à l'adoption de la politique du ZCTU, est un exemple de dialogue social entre le ZCTU, le gouvernement (Ministère du travail et de la sécurité sociale), les organisations nationales d'employeurs, dont la ZFE, et les organisations de la société civile.

Des organisations de travailleurs de pays africains frères, en particulier la COTU-K et l'Organisation nationale des syndicats d'Ouganda (NOTU), ont aussi apporté des contributions clés lors du processus de rédaction. Dans ce cas, les questions relatives au travail des enfants représentaient un domaine de préoccupation unissant les travailleurs par-dessus les frontières, dans un esprit de la coopération Sud-Sud.

Le Ministère du travail et de la sécurité sociale a mené à terme des consultations provinciales portant sur le plan d'action national et le groupe de travail tripartite responsable de son élaboration. Le projet de plan d'action national sera présenté lors d'un symposium national à fin 2009. Des travailleurs et des employeurs, ainsi que le Ministère du sport, de la jeunesse et du développement de l'enfance et le Ministère du développement communautaire, sont membres actifs de ce groupe de travail.

En juin 2009, une mission de l'IPEC destinée à lancer le rapport «Comprendre le travail des enfants en Zambie», du projet UCW, a convenu des actions de suivi pour la Zambie, comprenant une étude coût-bénéfice à mener en 2009-2010. Cette étude est financée et hébergée par le projet TAKLE, mais le projet d'appui au programme assorti de délai continuera à être activement impliqué au cours du reste de la période de mise en œuvre. TACKLE est l'autre projet de l'IPEC présent dans le pays également impliqué dans le renforcement de capacités des organisations de travailleurs, notamment le Congrès syndical zambien (ZCTU). Le projet a parrainé une formation sur la traite et le travail des enfants qui a rassemblé au moins 50 participants venant des principaux ministères, des organisations d'employeurs et des syndicats. Cette formation, qui a eu lieu en septembre 2009, a atteint plus de 500 enfants grâce à la diffusion d'informations sur le travail et la traite des enfants.

Dans le cadre du deuxième projet de l'IPEC impliquant l'Ouganda et la Zambie - sur travail des enfants induit par le VIH/sida en Afrique subsaharienne - les partenaires sociaux ont été impliqués tant dans sa mise en œuvre que dans sa clôture. Les organisations syndicales et d'employeurs ont pris part à des campagnes de sensibilisation en mars 2008, afin d'améliorer la capacité de leurs membres et des tiers à comprendre et à utiliser des informations pour lutter contre le travail des enfants induit par le VIH/sida, en utilisant le Module complémentaire SCREAM sur le VIH, le sida et le travail des enfants de l'IPEC. Le ZCTU a formé des membres du Syndicat de la communication et des branches connexes (NCWU), afin qu'il introduise ce sujet dans sa programmation.

Les Amériques

Au cours des années 2008-2009, la lutte contre le travail des enfants a été un objectif de premier rang partagé par les organisations d'employeurs et les syndicats en Amérique latine. Les guides d'ACT/EMP et de l'OIE «Éliminer le travail des enfants: guides à l'intention des employeurs» ont été largement diffusés par l'IPEC et ACT/EMP dans la région, afin de promouvoir de nouvelles initiatives contre le travail des enfants de la part du milieu des affaires. Les organisations de travailleurs ont bénéficié d'une formation organisée conjointement par l'IPEC et ACTRAV.

La version espagnole de ces guides a été lancée au cours de la Conférence régionale d'Amérique latine et des Caraïbes intitulée «Le monde des affaires contre le travail des enfants: outils d'action», à Buenos Aires, Argentine, en octobre 2008. Après ce lancement, des activités nationales ont eu lieu au Chili, au Paraguay et en Uruguay, où les organisations des employeurs APEX de ces pays doivent promouvoir ces guides au sein du monde des affaires.

En octobre 2009, des représentants des employeurs des pays andins (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela) ont participé à un atelier au cours duquel ils ont également partagé leurs bonnes pratiques en la matière. Une autre réunion technique a eu lieu à Mexico, en novembre 2009, à l'intention des pays d'Amérique centrale.

PRONIÑO, la branche de responsabilité sociale de l'entreprise de la société de téléphonie Movistar et la Fondation Telefónica de lutte contre le travail des enfants ont adopté les modèles d'intervention de l'IPEC en Amérique latine, où PRONIÑO est active dans 13 pays. La Fondation Telefónica a organisé à Lima, en septembre 2008, la Deuxième réunion internationale PRONIÑO: plus de 700 personnes venant de 17 pays latino-américains y ont participé, en compagnie de personnel de haut niveau de l'IPEC, venu du siège.

En décembre 2008, un cours de formation a été organisé au Brésil (Bahia), à l'intention de représentants venus de neuf pays dans le cadre d'un programme en cours destiné à mettre en place un réseau syndical mondial durable de points focaux sur le travail des enfants. Un autre atelier d'ACTRAV et l'IPEC a eu lieu en mars 2009 en République dominicaine, pour les points focaux des centrales syndicales nationales de la région d'Amérique centrale, Haïti et

République dominicaine. De la même manière, des représentants des syndicats des Caraïbes se sont réunis à la Barbade, en août 2009, afin d'être formés sur la manière de soumettre et de mettre en œuvre leurs plans d'action en matière de travail des enfants. La réunion a été accueillie par le Barbados Workers' Union Labour College. Les participants ont élaboré des plans d'action initiaux en vue d'une future assistance technique et financière conjointe de l'IPEC et ACTRAV. Du personnel de l'IPEC a également participé à l'atelier «Formation et organisation syndicale pour la prévention et l'abolition du travail des enfants en Amérique latine, République dominicaine et Mexique», organisé par la TUCA-CSA, avec le soutien d'ACTRAV, les 11 à 14 novembre 2008, à San José, Costa Rica. Les participants venaient du Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

Les partenaires sociaux des pays andins ont participé à la réunion sur le travail des enfants indigènes organisée par l'IPEC et l'UNICEF à Lima, les 27 et 28 mars 2008. A titre de suivi de cette réunion, les comités nationaux sur le travail des enfants de Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Paraguay ont créé des groupes de travail et des sous-commissions pour traiter spécifiquement du travail des enfants dans les communautés indigènes. Les 18 et 19 juin 2009, à Lima, les partenaires sociaux ont pris part à une réunion technique sur la coopération horizontale entre pays sud-américains, afin de partager les bonnes pratiques élaborées avec le soutien de l'IPEC. En septembre 2009, une réunion technique régionale sur l'inspection du travail des enfants a eu lieu à Quito, avec la participation de représentants gouvernementaux et des partenaires sociaux des pays andins.

Des employeurs et des syndicats ont activement participé à la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2008 et leur participation s'est encore accrue en 2009. Ceci est un des éléments de la stratégie en cours pour renforcer le dialogue social entre les mandants et les parties prenantes clés, afin de développer des stratégies pour traiter des questions relatives au travail des enfants. En particulier, certains de ces syndicats, dont les représentants ont été formés en tant que points focaux sur le travail des enfants lors d'ateliers de l'IPEC et ACTRAV, ont demandé l'assistance de l'IPEC pour mener des activités de sensibilisation. Certaines organisations ont utilisé la télévision (par exemple, la CEDOCUT en Équateur) et des interviews Internet (par exemple, la CUT au Pérou) pour sensibiliser sur les questions relatives au travail des enfants. En juin 2009, l'IPEC a financé des mini-programmes mis en œuvre par des centrales syndicales nationales, par exemple au

Costa Rica par la Central del Movimiento de Trabajadores Costarricenses (CMTC), et en Équateur par la Confederación Ecuatoriana de Organizaciones Clasistas Unitarias de Trabajadores (CEDOCUT).

Au Panama, en mars 2008, l'IPEC a assisté au congrès fondateur de la Confédération syndicale des Amériques (TUCA-CSA), qui a adopté un plan d'action contenant l'engagement «d'accorder la priorité à l'élimination des pires formes de travail des enfants, de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et de la traite des enfants». La conférence a entendu des communications sur le défi du travail des enfants, prononcées par Victor Baez, Secrétaire général nouvellement élu de la TUCA-CSA, et par le porte-parole d'alors du groupe des travailleurs au sein du Comité directeur de l'IPEC, qui a parlé de l'Agenda de Chennai et du lien entre l'élimination du travail des enfants, les autres droits fondamentaux au travail et la syndicalisation dans l'économie informelle.

Au cours de la conférence, un grand nombre de syndicalistes ont pris part à des séances de renforcement de capacités et de formation parrainées par l'IPEC et portant sur le rôle des syndicats dans la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, et à des séances portant sur l'élaboration et la validation d'un guide sur les problèmes sanitaires des victimes de cette exploitation et ont également participé à la présentation du plan d'action national de prévention et d'élimination de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, ainsi qu'à un atelier sur «Virilité et tolérance sociale de la population vis-à-vis de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents». Soixante-dix employeurs panaméens ont aussi participé à des ateliers destinés à la communauté des affaires sur les perspectives que la prévention de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants ouvrent aux entreprises privées.

Les affiliés de la TUCA-CSA sont en train de mettre en œuvre le programme d'action adopté lors de sa fondation. On trouve parmi les priorités définies la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et le travail domestique des enfants. En 2009, la TUCA-CSA a demandé l'assistance de l'OIT sous forme de parrainage de son initiative «Renforcer l'action syndicale continentale pour la prévention et l'abolition du travail domestique des enfants dans les Amériques», dans le cadre de son plan continental de prévention et d'abolition du travail des enfants. L'IPEC et ACTRAV fournissent une assistance technique et financière dans le cadre de cette initiative, et un nouveau matériel syndical concernant l'action contre le travail

domestique des enfants a commencé à être testé en 2009 dans plusieurs ateliers nationaux et régionaux, lors desquels des syndicalistes de divers pays ont partagé les expériences dans l'esprit de la coopération Sud-Sud.

En août 2008, l'IPEC a participé à Buenos Aires, par l'intermédiaire de ses projets régionaux, au comité d'organisation de la préparation latino-américaine au 2^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, qui a eu lieu au Brésil en novembre 2008, et auquel l'IPEC était représenté par une délégation comprenant sa directrice Michele Jankanish. Un des objectifs de la réunion préparatoire était de renforcer la représentation des pays d'Amérique centrale et de la TUCA-CSA au Congrès.

Les ateliers et les activités de formation ont incorporé les préoccupations du mouvement syndical latino-américain, avec le soutien de l'IPEC ou indépendamment, au sujet de la négociation collective et des questions politiques comme les différences entre hommes et femmes, les caractéristiques de la virilité, la situation des populations indigènes et les relations interculturelles, la protection de l'environnement, l'économie informelle, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et la traite des enfants.

La rareté des ressources investies dans la plupart des pays pour lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et la traite des enfants, ainsi que la relative faiblesse de la présence syndicale dans les secteurs en cause sont des facteurs qui ont influencé l'importance de ces défis dans les programmes syndicaux; cependant, ils ont également constitué des préoccupations prioritaires dans les pays où la présence syndicale est moins forte. Les syndicats fluviaux de neuf pays d'Amérique du Sud ont suivi une stratégie innovatrice pour atteindre des zones reculées des bassins de l'Amazone et du Rio de la Plata et pour faire campagne et renforcer la sensibilisation dans les régions où la traite des enfants a augmenté ces dernières années.

Dans le domaine des stratégies pour lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, l'IPEC a organisé beaucoup d'activités de renforcement de la capacité syndicale: par exemple, les organisations de travailleurs du Costa Rica, entre autres la Central Movimiento de Trabajadores Costarricenses (CMTC), et la Confederación Sindical Rerum Novarum (CSRN), ont bénéficié de séances de renforcement de capacités et ont signé en 2009 un document intitulé «Aucune tolérance pour l'exploitation sexuelle commerciale des enfants», traitant des stratégies syndicales pour la

combattre. En octobre 2009, les organisations de travailleurs d'Haïti, Confédération des travailleurs haïtiens (CTH), Coordination syndicale haïtienne (CSH), Organisation générale indépendante des travailleurs haïtiens (OGITH) et Union pour une action constructive des syndicats haïtiens (UACSH) ont participé à un atelier traitant du travail domestique des enfants et de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants a également constitué une préoccupation des employeurs. En 2008, la mise en œuvre du Code de conduite mondial de l'Organisation mondiale du tourisme, découlant de la conférence de Yokohama de 2001 sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, s'est poursuivie dans tous les pays de la région. Au Honduras, l'IPEC a organisé avec la Chambre de commerce (COHEP) et la Chambre de tourisme, un séminaire pour 66 représentants du monde des affaires, afin d'encourager l'échange d'expériences avec la Chambre hôtelière costaricaine. L'organisation des employeurs du tourisme du Honduras (CANATURH) a organisé à l'intention des entreprises, sept ateliers de promotion du code. De la même manière, l'Association de l'industrie touristique de Belize a mis sur pied sept événements impliquant 76 entreprises alors qu'au Guatemala, cinq activités ont permis de former des formateurs de l'organisme touristique national, l'INGUAT. Au Costa Rica, en 2008, 29 nouvelles entreprises ont signé le Code de conduite pour la prévention de l'exploitation sexuelle commerciale dans le secteur touristique et 41 d'entre elles ont organisé des formations pour quelque 520 employés. En République dominicaine, dans le cadre de ses activités de responsabilité sociale de l'entreprise, le groupe hôtelier mondial ACCOR a organisé, avec l'organisme national de formation touristique, un cycle de conférences pour ses employés sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans le secteur de l'hospitalité. De surcroît, grâce au dialogue social, quatre comités directeurs locaux ont rédigé des plans d'action sur le travail des enfants. Au Panama, des représentants des organisations d'employeurs du secteur touristique ont participé à la signature d'une lettre d'engagement entre le Comité national de prévention des crimes d'exploitation sexuelle (CONAPREDES) et la Chambre de commerce du Panama, avec la participation d'un représentant de la Chambre hôtelière costaricaine.

Dans le but d'améliorer la base de connaissances, le projet de l'IPEC de lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans les pays d'Amérique centrale a soutenu la production de plusieurs publications. Entre autres, des dirigeants syndicaux et des

représentants du monde des affaires ont rédigé des contributions dans un bulletin thématique (iYa es hora!, avril 2009): «Les organisations de travailleurs et d'employeurs ont une responsabilité partagée dans la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants». En 2008, la CSA-TUCA a élaboré le «Module de formation syndicale sur l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents: L'action éducative du point de vue des organisations de travailleurs». Les syndicats d'Amérique centrale ont également validé la publication «Une responsabilité partagée : Les organisations des travailleurs dans la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents» publiée par l'IPEC en 2008, avec des contributions techniques d'ACTRAV.

En **Argentine**, en juin 2008, un atelier organisé dans la ville d'Almirante Brown, dans le cadre du Comité tripartite sur le travail des enfants (CONAETI), avec le soutien des employeurs argentins, a cherché à créer une base et une stratégie commune pour lutter contre le travail des enfants dans les décharges d'ordures locales. Cette initiative a ensuite été discutée à Buenos Aires, pendant la Conférence sous-régionale d'Amérique latine et des Caraïbes, «Le monde des affaires contre le travail des enfants: outils d'action». Les intéressés locaux et mondiaux ont partagé des expériences concrètes de lutte contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. La conférence a accueilli plus de 80 participants - dont des représentants d'organisations d'employeurs de 17 pays dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que des représentants d'entreprises individuelles, des universitaires et des représentants des gouvernements. En plus, tout au long de 2008, de nombreux ateliers et conférences ont été organisés partout en Argentine pour promouvoir le Pacte mondial du Secrétaire général de l'ONU. Ces événements comprenaient des communications de l'OIT sur les questions relatives au travail des enfants et ont été suivis par un grand nombre d'employeurs intéressés et, ce qui est de la plus grande importance, par des représentants de petites entreprises.

Dans le cadre du CONAETI, l'IPEC a également aidé les mandants à élaborer et mettre en œuvre un «Plan de travail pour un réseau d'entreprises contre le travail des enfants», qui a déjà mis en lumière douze programmes à entreprendre par les institutions membres. Des recommandations ont été diffusées auprès des membres, afin d'encourager une plus grande activité des employeurs contre le travail des enfants.

Le Réseau d'entreprises contre le travail des enfants est mené par le CONAETI, avec le soutien technique de l'UNICEF et de l'OIT. En juin 2008, une campagne de sensibilisation interne a été lancée au sujet des questions relatives au travail des enfants, destinée aux clients et aux employés. En 2009, de nouvelles campagnes sur le travail des enfants ont été lancées et mises à disposition sur Internet. En 2009, ACT/EMP a appuyé l'initiative de FLACSO Argentina de documenter l'expérience du Réseau d'entreprises et d'autres entités sur les politiques de responsabilité sociale des entreprises contre le travail des enfants.

En mai 2009, l'OIT a convoqué une réunion en réponse à une demande d'assistance technique des producteurs de tabac des provinces de Misiones, Salta et Jujuy sur la manière d'éliminer le travail des enfants. Lors de la réunion avec 35 parties prenantes au siège de Tabacos Norte, à Misiones, il a été convenu de produire une étude sur le travail des enfants dans le secteur du tabac, afin d'améliorer les registres des sociétés en matière de travail des enfants et de former 100 techniciens de la province de Misiones grâce aux guides d'ACT/EMP et de l'OIE. L'IPEC a financé cette formation, qui a eu lieu les 5 et 6 novembre 2009.

En **Bolivie**, le Ministère du travail et des représentants des employeurs, la Confédération des entrepreneurs du secteur privé de Bolivie, et des travailleurs, la Centrale ouvrière de Bolivie, ont signé fin 2007 un accord pour commencer un processus de consultation destiné à élaborer une liste de travaux dangereux. Un projet de liste a été produit après un processus de consultation élargi, basé sur le dialogue social.

Au **Brésil**, les mandants de l'OIT ont élaboré le programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) de l'Etat de Bahia, qui comprend des stratégies pour en faire un Etat sans travail des enfants. L'IPEC a promu la restructuration du Forum tripartite de l'Etat de Mato Grosso pour la prévention et l'abolition du travail des enfants et la conception d'un plan d'action national pour lutter contre le travail des enfants dans le cadre du deuxième PPTD à l'échelle de l'Etat. Le projet d'appui de l'IPEC au programme assorti de délai a continué à apporter une assistance technique aux deux mécanismes de dialogue social existants: le Comité national tripartite de travail des enfants (CONAETI) et le Forum national pour la prévention et l'abolition du travail des enfants (FNPETI). Le programme assorti de délais a aidé le CONAETI techniquement et financièrement dans la révision de la seconde liste de travaux dangereux à interdire aux

enfants, ainsi que dans la création d'un groupe de coopération sud-sud pour coordonner la coopération entre les mandants brésiliens de l'OIT et leurs contreparties ailleurs en Amérique latine et dans les pays lusophones. Un programme d'action important a été mis au point avec la Confédération nationale brésilienne des travailleurs ruraux (CONTAG), afin de promouvoir le soutien actif des jeunes ruraux aux droits des enfants. Il y a eu des activités de sensibilisation, formation et renforcement des capacités dans tout le pays, dont ont bénéficié quelque 4 000 jeunes leaders locaux.

En mars 2009, la CONTAG a publié une «Lettre de dénonciation à l'opinion publique» avec 13 points en matière de travail des enfants. Cette lettre, publiée en partenariat avec l'IPEC et le FNPETI est le résultat du 10^e Congrès national de la CONTAG et réaffirme que la garantie de protection intégrale des enfants et adolescents est une stratégie positive et un investissement pour l'agriculture familiale.

Environ 2 500 délégués ont pris part au 10^e Congrès national de la CUT, à São Paulo, du 3 au 8 août 2009. L'IPEC et le Secrétariat aux politiques sociales de la CUT ont coordonné le nouveau lancement de la campagne du 12 juin au Congrès, ce qui a constitué une opportunité majeure de former des syndicalistes aux questions de travail des enfants. Grâce au partenariat fort entre le projet et la Confédération, le Congrès a mis à disposition un espace pour discuter de la question et donner des orientations aux participants au sujet de l'importance de lutter contre le travail des enfants. Le conseiller technique principal de l'IPEC et le directeur du bureau de l'OIT à Brasilia ont pris part au Congrès et l'IPEC a signé un partenariat avec la CUT pour lutter contre le travail des enfants.

A Bahia, le Forum de l'Etat sur la prévention et l'abolition du travail des enfants a été dissous, ce qui représente une lacune dans l'action de l'Etat contre le travail des enfants. C'était le seul forum tripartite de consultation existant en matière de travail des enfants. L'IPEC et le Ministère du travail ont organisé le «Premier congrès sur le travail des enfants et des adolescents dans l'Etat de Bahia - Défis et propositions pour la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques», dans le but de réunir les parties prenantes, renforcer le réseau des partenaires et recréer le forum. Ces objectifs ont été atteints et, désormais, le forum de l'Etat fonctionne pleinement, avec la participation de l'IPEC.

Le programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) de l'Etat de Mato Grosso a été lancé grâce à la reproduction des

méthodologies que l'Etat de Bahia avait utilisées pour lutter contre le travail des enfants. Bahia a été le premier Etat brésilien à élaborer son propre programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) et le Mato Grosso le deuxième. Les 14-16 avril, a eu lieu à Cuiabá, capitale de l'Etat de Mato Grosso, une «Conférence de l'état en faveur du travail décent», qui a lancé le PPTD de l'Etat de Mato Grosso. Le gouvernement, les employeurs et les syndicats ont discuté de la manière de renforcer le dialogue social et de stimuler des actions destinées à promouvoir les piliers clés du programme: création de travaux décents pour les hommes et les femmes, renforcement du dialogue social, extension de la protection sociale et respect et promotion des normes et de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, de 1998. Grâce aux méthodologies de l'IPEC, en particulier le dialogue tripartite, le Forum de l'Etat a élaboré un plan d'action pour l'abolition du travail des enfants.

La Fédération brésilienne des banques (FEBRABAN) a mené une campagne intitulée «Vos impôts peuvent profiter aux enfants et aux adolescents». Cette campagne cherche à pousser la société à affecter un pourcentage de l'impôt sur le revenu à des projets sociaux. En décembre 2008, l'IPEC a rencontré des organisations d'employeurs et apporté une assistance technique à la FEBRABAN pour la mise en œuvre de la campagne et des informations concernant la situation des enfants au Brésil qui ont servi à créer un manuel. La FEBRABAN a été la première organisation d'employeurs à élaborer une proposition visant à renforcer les ressources pour les enfants et les adolescents et la première à mobiliser ses affiliés pour contribuer aux programmes municipaux de prévention et d'abolition du travail des enfants. L'IPEC a également apporté son concours technique à un manuel technique sur les fonds pour les droits de l'enfant et des adolescents, afin d'orienter et de stimuler la mobilisation de ressources des impôts.

Depuis novembre 2008, sur décision de l'assemblée générale de la FNPETI, un groupe de travail a été mis en œuvre pour coordonner les campagnes de 2009 contre le travail des enfants, comprenant l'UNICEF, le Ministère des sports, de l'éducation et de la santé, l'Agence de presse pour les droits de l'enfant (ANDI), la CONTAG, la Confédération nationale des travailleurs de l'éducation (CNTE), l'Union générale des travailleurs (UGT) et l'IPEC. Les campagnes de communication de 2009 sur le thème du travail des enfants ont commencé à l'occasion du Carnaval, en février, avec une campagne de grande envergure dans les 27 Etats du Brésil. Cette campagne, qui

a pris fin en avril 2009, a touché approximativement 40 millions de personnes.

En juillet 2009, 50 jeunes et 20 responsables des autorités ont suivi un atelier technique à Brasilia, les 1^{er} et 2 juillet 2009, dans le cadre de le Programme par pays de promotion du travail décent pour les jeunes, lors duquel le document «Travail décent et jeunesse au Brésil» a été présenté par le Directeur du bureau de l'OIT au Brésil. L'IPEC et le Conseil national de la jeunesse (CONJUVE) ont guidé le dialogue entre les jeunes, en particulier de la CUT, Force syndicale, de la Confédération nationale des employeurs et des organisateurs de l'atelier.

Le 2^e Congrès de la Centrale des travailleurs du Brésil (CTB) a eu lieu à São Paulo, du 24 au 26 septembre 2009. Les congressistes ont débattu de la crise mondiale et du rôle des syndicats dans la protection de l'emploi et du travail décent, y compris la prévention et l'abolition du travail des enfants. La CTB a suivi, par l'intermédiaire de son secrétariat à la politique sociale, les travaux du Forum de São Paulo de prévention et d'abolition du travail des enfants. L'IPEC a été invité par la CTB à prendre part à un atelier portant sur le travail des enfants et la protection des jeunes travailleurs.

La Sous-comité pour la révision du plan national de prévention et abolition du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents est composé de représentants du gouvernement, des employeurs, des syndicats, de la société civile et de l'IPEC. L'IPEC a fourni une assistance technique et financière à l'examen du plan d'action national, mené dans un esprit de dialogue social, dans lequel le gouvernement, les employeurs, les syndicats et la société civile ont débattu des améliorations destinées à renforcer le plan d'action national et les politiques de lutte contre le travail des enfants.

Dans le cadre d'un effort destiné à guider les programmes de Bahia et les politiques publiques de lutte contre le travail des enfants, le gouvernement de Bahia élabore actuellement un Plan d'action de prévention et d'abolition du travail des enfants et de protection des travailleurs adolescents – comme le Plan d'action national sur le travail des enfants – par un processus de dialogue social. Le Comité interinstitutionnel pour la prévention et l'abolition du travail des enfants dans l'Etat de Bahia est composé de représentants du gouvernement, des travailleurs, des employeurs, de la société civile et de l'IPEC.

Le 21 septembre 2009 a vu le lancement d'une Marche du moulinet de l'Etat – Bahia sans travail des enfants: un pacte pour l'enfance et l'adolescence destiné à accroître la mobilisation municipale et l'engagement envers l'abolition du travail des enfants. La Marche a été coordonnée par le Comité directeur du pacte pour l'enfance et était composée de plusieurs institutions, dont des représentants des employeurs, la Fédération des industries de l'Etat de Bahia (FIEB), et des syndicats, Força Sindical.

En juin 2009, au **Chili**, ACT/EMP et l'IPEC ont co-organisé le séminaire "Chili sans travail des enfants: la contribution du monde des affaires", dont les hôtes étaient le Ministère du travail et du bien-être social du Chili, la Confédération de l'industrie et du commerce (CPC) et le Bureau sous-régional de l'OIT à Santiago. Le séminaire a débouché sur une déclaration conjointe de ces institutions, visant à promouvoir l'abolition du travail des enfants au Chili. La déclaration conjointe dit que la meilleure manière d'éliminer le travail des enfants et de protéger les travailleurs adolescents est de créer des conditions permettant la promotion d'entreprises durables qui dégagent des opportunités pour la population adulte. La déclaration promeut des initiatives public-privé visant à éliminer le travail des enfants et cherche à faire du Chili un des premiers pays sans travail des enfants en Amérique latine.

En juillet 2009, dans le cadre de la déclaration conjointe, l'IPEC a présenté les guides d'ACT/EMP et de l'OIE aux partenaires chiliens du Pacte mondial de l'ONU, réunion à laquelle ont participé représentants de 20 entreprises. A la suite de cette activité, l'OIT a lancé des conversations avec l'ACHS (Asociación Chilena de Seguridad), en vue de mener des actions communes. L'ACHS est une organisation privée du monde des affaires qui regroupe 40 000 entreprises, couvrant environ 2 millions de travailleurs, en vue de leur procurer une prévention des risques professionnels et des services de santé, éducation et loisirs. Les instances dirigeantes de l'ACHS comprennent des représentants des travailleurs et collaborent étroitement avec l'Association des industriels du Chili.

En septembre 2009, toujours dans le cadre de la déclaration conjointe, l'OIT a lancé une collaboration avec la SODIMAC (société multinationale chilienne active dans l'amélioration immobilière), pour sensibiliser à l'importance de l'abolition du travail des enfants et à la promotion de conditions de travail non dangereuses pour les travailleurs adolescents (15 à 18 ans). Dans la pratique, l'intervention de l'OIT va soutenir le programme de formation

volontaire de la société pour les fournisseurs de SODIMAC. Dans ce contexte, sera également produite une étude intitulée «Stratégie de prévention et d'abolition du travail des enfants dans l'entreprise: Le cas SOMIDAC».

Toujours en septembre 2009, dans le cadre du Programme national chilien du travail décent, la CPC (employeurs), la CUT (travailleurs) et le Ministère du travail ont approuvé la liste des activités professionnelles dangereuses pour des personnes âgées de moins de 18 ans.

En novembre 2009, ACT/EMP et le bureau de l'IPEC à Santiago, ont fourni conjointement une assistance technique à Acción RSE (une ONG du monde des affaires dont la CPC est membre permanent du conseil), afin de définir des orientations pour évaluer les efforts des sociétés visant à éliminer le travail des enfants et promouvoir des conditions de travail sans danger pour les jeunes travailleurs. Les critères de l'OIT ont servi à la sélection du meilleur rapport de durabilité établi parmi les membres d'Acción RSE.

Les trois centrales syndicales nationales de **Colombie** (CUT, CTC et CGTD) ont continué à considérer la lutte contre le travail des enfants comme l'une des priorités de leurs organisations et ont pris part à des activités de formation en stratégie nationale, organisées par l'IPEC.

Avec l'assistance de l'IPEC au **Costa Rica**, le document «Stratégie pour l'abolition du travail dangereux des adolescents travaillant en milieu rural» a été publié avec l'addition d'une composante de responsabilité sociale des entreprises, basée sur les expériences réalisées au niveau du pays.

L'IPEC a poursuivi son soutien aux organisations de travailleurs, au moyen d'ateliers de sensibilisation, sur le rôle des syndicats dans la prévention de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESEC) et sur le Guide des procédures pour les travailleurs du secteur de la santé dans l'assistance aux victimes d'ESEC à l'attention des syndicats affiliés à la CMTC et à Rerum Novarum. Ces ateliers ont impliqué 177 syndicalistes. De plus, 70 professeurs ont participé avec le Syndicat costaricain des travailleurs de l'éducation (Sindicato de Trabajadores de la Educación Costarricense, SEC) au Forum national sur les stratégies du secteur l'enseignement en matière d'exploitation sexuelle commerciale des enfants. La Fédération des travailleurs indépendants, affiliée à la CMTC, a poursuivi une stratégie innovatrice

de soutien à l'organisation collective informelle des vendeurs des rues, à San José, qui a assuré l'immatriculation scolaire ou la fourniture de soins à des enfants en âge préscolaire, afin que 60 enfants s'adaptent aux horaires de travail de leurs mères. Cependant, les syndicats, ont fait part de leur désir d'une nouvelle structure de représentation tripartite dans le comité tripartite national, dans lequel les employeurs et les travailleurs avaient seulement un siège chacun, sur un total de dix-huit.

La **République dominicaine** a adopté formellement en novembre 2009 sa Feuille de route, un cadre stratégique national élaboré en vue d'atteindre les objectifs de l'Agenda hémisphérique du travail décent (c'est-à-dire éliminer les pires formes de travail des enfants jusqu'en 2015 et toutes ses formes jusqu'en 2020). Les organisations nationales de travailleurs et d'employeurs ont fait partie intégrante de l'équipe qui a contribué techniquement à l'élaboration de la Feuille de route.

La centrale syndicale nationale a mis en œuvre des activités financées par l'IPEC, en tant que développement de la responsabilité du mouvement syndical dans le soutien aux activités et résultats du projet IPEC sur place. La Fédération des employeurs dominicains (COPARDOM) a offert deux espaces dans son programme de télévision pour que l'IPEC diffuse des informations relatives au travail des enfants, d'abord pendant la campagne de la Journée mondiale, puis au cours du processus de validation de la Feuille de route. Les syndicats de professeurs ont marqué la Journée mondiale contre le travail des enfants par une marche, par laquelle leurs membres réclamaient publiquement un enseignement public de meilleure qualité en tant que stratégie fondamentale pour l'abolition du travail des enfants. Les partenaires sociaux ont également participé à des émissions TV et radio au cours de la Journée mondiale.

Le projet de soutien de l'IPEC au programme national assorti de délais en **Equateur** a pris fin en juin 2008, mais les syndicats et les organisations d'employeurs, tant au niveau national que local, se sont engagés à continuer à élaborer des actions contre le travail des enfants, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et leur traite. Parmi les acteurs clés qui ont affecté des ressources à cet effort, entre autres dans les secteurs de la banane et des fleurs coupées, on compte l'association commerciale des employeurs EXPOFLORES, le syndicat UITA FENACLE, le Ministère du travail et de l'emploi, la Fundación Nuestros Jóvenes, la Fundación Quimera, l'Instituto

nacional del Niño y la Familia (Institut national de l'enfant et de la famille, INNFA) et divers gouvernements municipaux.

Le Foro Social Florícola (FSF), structure tripartite rassemblant des représentants du gouvernement, des producteurs et exportateurs de fleurs et des organisations de travailleurs, membre du Comité national pour l'abolition progressive du travail des enfants (CONEPTI), a décidé d'élargir son action fondée sur l'expérience en mettant en œuvre des programmes d'action avec le soutien de l'OIT. Ses bonnes pratiques ont été promues au Chili, dans un esprit de solidarité sud-sud.

En 2009, les syndicats affiliés au Front unitaire des travailleurs (FUT) et à l'Union nationale des travailleurs de l'Equateur (UGTE) ont officiellement désigné des points focaux pour les activités relatives aux questions de travail des enfants. Des représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs ont assisté à la présentation du plan d'action national de prévention et abolition du travail des enfants, le 19 mai 2009. A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants, le Vice-président de la Confederación Ecuatoriana de Organizaciones Clasistas Unitarias de Trabajadores (CEDOCUT) a été interviewé sur la télévision nationale. En juin 2009, la FUT ont produit un module de formation sur le travail des enfants, selon une perspective de genre, «El trabajo infantil desde una perspectiva de Género. Estrategias y Líneas de acción para su erradicación - Propuesta de los trabajadores y trabajadoras».

L'IPEC a lancé des discussions avec la CNUSS, organe de coordination des confédérations syndicales de **El Salvador**, afin de soutenir son engagement dans la stratégie nationale contre les pires formes de travail des enfants. Un atelier a été mené à cet effet avec une des confédérations membres, la Confédération des travailleurs démocratiques (CTD).

Un Comité directeur national du projet TACKLE de l'IPEC a été créé au **Guyana**, en mai 2009. Huit de ses membres – représentants gouvernementaux, employeurs, syndicats et inspecteurs du travail – ont participé aux formations du Centre international de formation (CIF) de l'OIT à Turin sur l'éducation pour tous et l'abolition du travail des enfants, en août et septembre 2009. Les partenaires sociaux, ainsi que le Ministère de l'éducation et le Ministère du travail, soutiennent les évaluations rapides et la récolte de données de base prévues pour 2010.

Le **Guatemala** a été le premier pays dans la région à lancer, en 2009, une Feuille de route pour devenir un pays sans travail des enfants, suivi par la République dominicaine. L'élaboration de Feuilles de route dans les pays d'Amérique centrale et en République Dominicaine est soutenue par l'IPEC.

Une étude sur le travail des enfants dans le secteur du café, réalisée par les organisations de producteurs, Fondation des producteurs de café pour le développement rural (FUNCAFÉ) et l'Association nationale du café (ANACAFÉ) a été présentée au public en mars 2009. L'IPEC soutient FUNCAFÉ-ANACAFÉ pour les aider à renforcer la dimension travail des enfants du plan stratégique du secteur du textile et de l'habillement. Il collabore également, au sein de la communauté des affaires, avec l'Asociación de la Industria de Vestuario y Textiles (VESTEX), dont le code de conduite contient une clause relative au travail des enfants.

Au **Honduras**, des ateliers ont été organisés en collaboration avec les projets de l'IPEC en cours, afin de renforcer les syndicats regroupés au sein du comité régional de la zone sud. Un autre atelier réunissant 55 participants a eu lieu dans la zone centrale, afin de sensibiliser les syndicats au rôle des organisations de travailleurs dans la présentation des rapports en vertu de l'article 22 de l'OIT, portant sur la mise en œuvre nationale des conventions de l'OIT sur le travail des enfants.

Le 15 avril 2008, six confédérations syndicales honduriennes (CGT, CNC, CTH, COCOCH, CUTH, COSIBAH) ont renouvelé leur engagement d'agir contre le travail des enfants au moyen de la Politique syndicale du mouvement des travailleurs agricoles pour la prévention et l'abolition du travail des enfants. En 2009, les centrales syndicales nationales honduriennes ont inclus le travail des enfants dans une déclaration sur le VIH/sida.

Trois accords tripartites contre le travail des enfants ont été signés au **Nicaragua**, en 2009, dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des mines. Le Ministère du travail, les producteurs de café et le syndicat des travailleurs en milieu rural (Unión de Trabajadores del Campo) ont réussi la mise en œuvre de programmes d'action dans le département de Jinotega. Le gouvernement et les partenaires sociaux ont été impliqués dans la mise en œuvre de l'accord tripartite appelé «Future récolte», traitant du travail des enfants dans l'agriculture. Le 10 septembre 2008, les organisations d'employeurs (COSEP), les organisations syndicales, représentées par le Comité de liaison

syndical, et le Ministère du travail ont signé à Managua le Programme national 2008-2011 du travail décent. Cet accord contient des dispositions sur le travail des enfants. Le secteur des employeurs a reçu une assistance technique et financière dans la rédaction d'un guide pratique pour la mise en œuvre des listes de travaux dangereux. En ce qui concerne le secteur syndical, la mise en œuvre du document «Le rôle du secteur syndical dans le suivi du travail des enfants» est soutenue dans les municipalités de Carazo, El Crucero et Santa Teresa, en collaboration avec des professeurs, des dirigeants communautaires et les Conseils du pouvoir citoyen (CPC), dans le contexte du début de la nouvelle année scolaire. Une assistance technique sera apportée pour soutenir la rédaction d'un plan de suivi du travail des enfants, sur la base de ce document et de sa mise en œuvre ultérieure dans ces communes. 320 professeurs ont reçu une formation sur la question du travail des enfants, grâce à l'utilisation de la méthodologie SCREAM de l'OIT.

Au **Mexique**, en juin 2009, des représentants de haut niveau des organisations d'employeurs et de travailleurs ont participé, à Mexico, avec d'autres parties prenantes au processus de planification stratégique d'un nouveau projet de l'IPEC. Le but de ce projet est de contribuer à la prévention et abolition du travail des enfants dans le pays, notamment de ses pires formes dans le secteur agricole, en insistant plus particulièrement sur les enfants indigènes et sur le travail des enfants découlant des migrations internes. Le projet cherchera à renforcer les mécanismes de dialogue social et à améliorer la capacité des partenaires sociaux, afin qu'ils puissent mieux remplir leur rôle dans la lutte contre le travail des enfants.

Au **Panama**, l'Institut panaméen des études du travail (IPEL), qui a un comité directeur tripartite, a inclus le thème «Eradiquons le travail des enfants tous ensemble» dans son 29^e Concours artistique des travailleurs panaméens de 2009.

Les syndicats ont participé à travers des représentants du Conseil national des travailleurs organisés (CONATO) à des activités de formation sur le travail des enfants et le rôle des syndicats au niveau local. Dans le cadre du plan continental du TUCA-CSA de prévention et abolition du travail des enfants, trois centrales syndicales affiliées au CONATO (Convergencia Sindical, CTRP et CGTP) ont fait du travail des enfants une priorité de leur plan d'action.

En mars 2009, le 7^e Congrès du CONATO a approuvé la politique pour l'enfance et la jeunesse élaborée par la CGTP (Comisión Nacional de la

Juventud y la Niñez de la Central General de Trabajadores de Panamá). Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, le projet de l'IPEC au Panama a soutenu les initiatives d'abolition du travail des enfants élaborées par les partenaires privés, telles que PRONIÑO et l'association «Jour de solidarité» de FENOSA. Un directeur exécutif du Conseil national des entreprises privées (CONEP) a été désigné pour parvenir à une application plus effective de la RSE, particulièrement en ce qui concerne le travail des enfants.

L'Université des Amériques (UDELAS), l'organe national de coordination syndicale, CONATO, et l'Institut panaméen des études du travail (IPEL) ont joint leurs forces pour élaborer un programme de diplôme en travail des enfants. Les cours, auxquels participent 35 syndicalistes des sept principales centrales syndicales nationales, ont commencé en août. L'IPEL, organe tripartite présidé par le Ministère du travail, a fourni des bourses aux étudiants des syndicats, alors que l'université a couvert les coûts de l'enseignement et le projet national de l'IPEC a fourni un soutien technique et du matériel d'étude. Grâce à son soutien au cours de diplôme et aux étudiants, le projet a contribué au renforcement institutionnel des syndicats, de la communauté universitaire et des institutions clés qui assurent la liaison entre travailleurs et le monde de l'enseignement.

Le 23 février 2009, le gouvernement et les partenaires sociaux ont signé le Programme national de promotion du travail décent du **Paraguay**, qui contient la priorité de la prévention et abolition du travail des enfants.

En octobre 2009, l'organisation des employeurs Unión Industrial Paraguaya (UIP) a lancé la sensibilisation de ses membres au sujet des implications du travail des enfants, et en particulier de ses pires formes.

Dans une interview diffusée sur CUT TV dans le cadre des événements de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2009, au **Pérou**, un représentant du Comité national de prévention et abolition du travail des enfants du Ministère du travail a expliqué le travail du comité et le rôle des syndicats affiliés à la CUT, qui est la centrale syndicale nationale péruvienne.

En **Uruguay**, l'OIT a organisé en mars 2009 un séminaire tripartite pour le secteur des affaires, «Le monde de l'entreprise et sa lutte contre le travail des enfants: outils pour l'action», avec la Chambre

des industries d'Uruguay (CIU) et la Chambre nationale de commerce et des services d'Uruguay (CNCS). Les bonnes pratiques des employeurs pour lutter contre le travail des enfants et les guides d'ACT/EMP et de l'OIE ont également été présentées.

Pour célébrer la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2009, les organisations membres du Comité national pour éliminer le travail des enfants (CETI) ont utilisé des matériels de l'IPEC pour sensibiliser à cette question. Elles ont aussi développé un nouveau site (<http://cetiuruguay.org/>) et de nouveaux matériels. L'Institut uruguayen de l'enfant et de l'adolescent (INAU) et les travailleurs de la centrale syndicale nationale (Plenario Intersindical de Trabajadores - Convención Nacional de Trabajadores, PIT-CNT) ont produit des modules de formation spécifiques. Ils ont également soutenu la journée de sensibilisation au travail des enfants organisée par le CETI le 27 octobre 2009.

Le 30 septembre 2009, 50 représentants du CETI, dont certains venaient de PRONIÑO et du PIT-CNT, ont participé à Montevideo à un programme de formation SCREAM.

Asie et Pacifique

En Asie, et en particulier dans le cadre des programmes assortis de délais, l'IPEC a soutenu plusieurs programmes d'action et activités pour encourager un environnement propice à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, impliquant les syndicats et organisations d'employeurs et renforçant la capacité des partenaires sociaux dans les comités directeurs nationaux tripartites sur le travail des enfants.

Au **Bangladesh**, l'alliance Smart Business Initiative (SBI) a été officiellement lancée le 21 mai 2009. Près de 250 participants ont assisté à la cérémonie inaugurale représentant le gouvernement, les employeurs, les syndicats, la société civile, le milieu universitaire, les partenaires privés et les médias. Le principal objectif de l'alliance SBI est de regrouper des organisations dans le but de mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation relatives au travail des enfants. Elle souhaite également renforcer les capacités des partenaires et développer des modèles durables et reproductibles de conditions de travail sans danger tant pour les travailleurs que pour les employeurs. Depuis mai 2009, l'alliance a sélectionné huit secteurs de l'économie informelle urbaine de la ville de Dhaka pour la mise en place de programmes d'amélioration du lieu de travail. Une enquête de base est en cours dans les secteurs sélectionnés pour déterminer les besoins de l'intervention.

Au **Cambodge**, les activités de l'IPEC ont cherché à mobiliser et à renforcer la capacité des employeurs et de leurs organisations. Il a été nécessaire, pour cela, d'instaurer un dialogue social pour l'élaboration de politiques, et en 2008, des stratégies de sensibilisation ont été définies de concert avec la Fédération cambodgienne des employeurs et des associations d'entreprises (CAMFEB). De même, deux centrales syndicales nationales (Confédération des syndicats du Cambodge et Coalition des syndicats libres et démocratiques du Cambodge) ont pris les devants pour créer le comité consultatif du projet contre le travail des enfants qui regroupe cinq membres de chacune des deux organisations. Le Cambodge s'inscrit également dans la tendance observée dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique où les syndicats ont prouvé leur efficacité dans les interventions directes: en 2008 plus de 100 enfants des secteurs de la briqueterie, de la pêche et du sel ont bénéficié d'un soutien actif des syndicats dans la lutte contre le travail des enfants. Les producteurs de sel de la communauté de Kampot,

avec l'aide de l'UNICEF, ont respecté leur engagement d'appliquer un Code de conduite visant à totalement éliminer la main-d'œuvre infantile de ce secteur à l'horizon 2009. Les projets de l'IPEC ont continué à appuyer la divulgation des codes de conduite tant des employeurs que des travailleurs et un consensus a été atteint pour inclure le travail des enfants à l'ordre du jour des actions de négociation collective. L'IPEC a encouragé les consultations, soutenues par le Département provincial du travail et de la formation professionnelle visant à créer une association d'employeurs autour du travail des enfants à Siem Reap.

En novembre 2008 s'est achevé le projet d'appui de l'IPEC au programme assorti de délai au Cambodge. Dans le prolongement de ce projet, la publication des «Bonnes pratiques et leçons tirées» souligne les expériences tirées de quatre années d'actions étendues pour l'abolition du travail des enfants au Cambodge dans le cadre du projet d'appui au programme assorti de délai. Le rapport fait état des stratégies et actions fructueuses mises en place par les partenaires sociaux pour lutter contre le travail des enfants au Cambodge. Le partenariat avec l'organisation de travailleurs PACT de lutte contre le travail des enfants, regroupant cinq fédérations de syndicats, a permis, entre autres, de créer et instituer un code de conduite pour tous les syndicats de la confédération PACT, et de faire adopter un plan d'action syndicale. Le PACT a été enregistré par le ministère du Travail et de la Formation professionnelle (MOLVT) en tant que confédération de syndicats luttant ensemble contre le travail des enfants. Les réalisations concrétisées avec le concours de la CAMFEBa dans le cadre du projet incluent l'institution d'un code de conduite pour les employeurs ainsi que la formation de dix points de liaison pour le travail des enfants dans les sept zones de projet qui luttent contre le travail des enfants auprès des différents employeurs.

En **Chine**, l'IPEC a recherché les moyens de toucher les petits employeurs enclins de recruter des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum légal. À ces fins, le projet a collaboré avec le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE) qui encourage les actions pratiques et volontaires entreprises par les propriétaires et les directeurs de petites et moyennes entreprises en vue d'améliorer les conditions de travail.

De plus, pour célébrer la Journée mondiale contre le travail des enfants 2009 dans la province de Yunnan, la Fédération des femmes a collaboré avec le Bureau provincial du travail et la Fédération des

syndicats de Chine (ACFTU) pour mener une campagne conjointe de lutte contre le travail des enfants.

En **Inde**, dans le cadre du projet de l'IPEC dans l'Etat de l'Andhra Pradesh, la Fédération des syndicats de l'Andhra Pradesh pour l'abolition du travail des enfants (APFTUCL), qui regroupe cinq des six principales confédérations de syndicats du pays et le Conseil syndical Telugu Nadu de l'Andhra Pradesh ont continué à venir en aide aux enfants des rues et itinérants vulnérables du secteur informel urbain. L'IPEC a continué à soutenir l'APFTUCL par l'intermédiaire de ses organisations constituantes à forte présence dans le secteur des chemins de fer dans l'Etat, en vue d'identifier le travail des enfants dans les trains, les gares et les habitations informelles avoisinantes. Pour traiter cette catégorie de travail des enfants, un modèle a été mis au point sous l'égide du projet et mis en œuvre à Hyderabad en premier lieu, puis reproduit dans douze gares ferroviaires supplémentaires et dix gares routières de la région d'Andhra Pradesh. Le Syndicat Mazdoor des chemins de fer du sud et du centre a lancé un site Internet pour venir en aide aux enfants. L'un des résultats importants a été le réseau tissé entre les parties prenantes et le rôle prépondérant joué par les organisations d'employeurs et les syndicats dans l'organisation d'un réseau de sécurité pour retirer, libérer et réintégrer les enfants qui travaillent en zone urbaine. Trois bureaux ont été créés dans des points de passage et des points de contact dans les rues ainsi que des moyens d'application conjoints. Des bureaux d'aide aux enfants, créés dans chacune des trois principales gares d'Hyderabad ont identifié des enfants migrants, itinérants et sans domicile et proposé des services consultatifs immédiats. De plus, le service d'assistance téléphonique pour l'enfant a assuré la liaison avec des foyers de transit avec le soutien sans réserve de l'APFTUCL et ont pu ainsi identifier et sauver 10 373 enfants.

Pendant ce temps, dans le cadre du projet de l'IPEC à Karnataka, l'implication des syndicats a été la clé de voûte du succès du principal élément antipauvreté de la stratégie de lutte contre le travail des enfants. De nombreux groupes d'entraide similaires aux microcoopératives (regroupant jusqu'à 20 familles chacun) se sont établis pour augmenter la capacité génératrice de revenus des familles et des communautés impliquées et garantir l'accès à l'éducation et le maintien des enfants dans les écoles.

Le Consortium d'associations d'employeurs pour l'abolition du travail des enfants (CEASE) (www.ceasecl.org) a poursuivi son travail par l'identification des secteurs critiques qui emploient des enfants. Les

domaines d'action ciblés par le CEASE sont la culture de coton, l'industrie hôtelière et le traitement du cuir. Le CEASE a également pris l'initiative de proposer une formation professionnelle aux enfants réhabilités de l'industrie après leur éducation de base. Le CEASE a vu s'étoffer le nombre de ses membres et regroupe à présent 46 associations.

Dans la continuité de la Journée mondiale contre le travail des enfants 2008, la zone de développement industriel d'Uppal, regroupant plus de 250 petites industries, a déclaré être une zone sans travail des enfants. L'Association des industries d'Uppal (UIA), de concert avec le CEASE et l'IPEC ont affirmé que cette zone de développement industriel d'Uppal était la première à introduire le concept de zone sans travail des enfants.

Dans le cadre de l'approfondissement permanent de la coopération entre l'IPEC et les partenaires sociaux indiens, le chef des opérations de l'IPEC a rencontré les hauts représentants des principales centrales syndicales et des organisations d'employeurs indiennes à New Delhi en décembre 2008, et est intervenu lors d'une conférence nationale d'employeurs sur la crise financière mondiale sur des compétences, de l'emploi des jeunes et du travail des enfants. NM Adyanthaya, porte-parole du groupe des employeurs au sein du Comité directeur de l'IPEC, Mme Leyla Tegmo-Reddy, directrice sous-régionale de l'OIT, et la spécialiste sous-régionale de l'OIT du travail des enfants ont participé à une conférence sur le thème du droit à l'éducation et de l'abolition du travail des enfants organisée par la Commission nationale de la protection des droits des enfants qui se déroulait à New Delhi au même moment. Ont également participé à la conférence Oscar Fernandes, Ministre du Travail et Renaka Chowdhury, Ministre de la Protection de la femme et de l'enfant, ainsi que des représentants d'employeurs et de syndicats.

En relation avec l'intérêt croissant des partenaires sociaux pour la coopération sud-sud, les délégations de travailleurs du Brésil et de l'Inde ont organisé au cours de la Conférence internationale du Travail 2008, une rencontre entre leurs ministres du travail respectifs au cours de laquelle les parties se sont engagées à augmenter leurs échanges de bonnes pratiques sur l'implication des mandants tripartites de l'OIT dans la lutte contre le travail des enfants. Cet accord reflétait fidèlement la décision prise en septembre 2007 lors d'un atelier international des syndicats à Kuala Lumpur organisé par la CSI, ACTRAV et le Programme d'action spécial de l'OIT pour

combattre le travail forcé, visant à encourager la coopération entre les syndicats brésiliens et indiens.

En **Indonésie**, l'éducation a été le prétexte pour mobiliser et augmenter la capacité des syndicats d'enseignants pour assumer un rôle plus important. Un programme d'action a été finalisé avec les syndicats pour renforcer leurs capacités de planification et de mise en place d'actions pour lutter contre le travail des enfants avec les ressources documentaires de l'IPEC. Le projet «Mobilisation et renforcement des capacités des syndicats d'enseignants et autres pour lutter contre le travail des enfants en Indonésie» sur 3 ans a vu le jour en 2008. Financé par la Confédération japonaise des syndicats RENGO, il cherche à mobiliser et à former les responsables de l'Association des enseignants indonésiens (PGRI) pour qu'ils mettent en place des actions en vue d'éliminer et de prévenir le travail des enfants. En juin 2009, un atelier de formation de 3 jours organisé par la PGRI s'est déroulé à Jakarta et a permis à 23 responsables de la PGRI de mieux comprendre pourquoi le travail des enfants est un problème qui concerne les syndicats, atelier basé sur les modules de formation des syndicats de l'ACTRAV, ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer pour le combattre.

En 2009, lors de la préparation d'un vaste programme d'action visant à impliquer les entreprises indonésiennes, l'IPEC a entrepris une évaluation rapide des politiques des programmes de responsabilité sociale des entreprises et de leur application pour lutter contre le travail des enfants.

En **Mongolie**, un accord a été signé avec le syndicat des enseignants afin d'organiser une campagne nationale sur l'éducation et le travail des enfants dans le cadre de la Journée mondiale contre le travail des enfants 2008. Cette stratégie de sensibilisation visait également à étendre la mobilisation des partenaires sociaux, pour inclure notamment la Fédération des employeurs mongols (MONEF). L'IPEC avait auparavant signé un contrat avec la MONEF pour l'aider à mieux faire comprendre le travail des enfants auprès des employeurs dans plusieurs secteurs émergents tels que la construction et le tourisme.

En septembre 2008, la liste nationale des travaux dangereux a été modifiée suite à des consultations des organisations de travailleurs et d'employeurs, de ministères et des ONG. La nouvelle liste couvre le travail réalisé dans l'économie formelle et informelle, identifie les conditions dangereuses interdites aux enfants dans la garde des troupeaux, interdit l'emploi des enfants dans les boîtes de nuit et

établissements de massages corporels et identifie les conditions dangereuses pour les enfants sur le lieu de travail.

La Confédération mongole des syndicats (CMTU) a démarré un projet soutenu par l'IPEC intitulé «Protection des jeunes travailleurs et abolition du travail des enfants: une action syndicale». Le projet cherche à soutenir des actions syndicales efficaces en proposant une assistance juridique aux enfants victimes du travail et aux jeunes travailleurs dans le besoin et à sensibiliser les syndicats et le grand public sur les pires formes du travail des enfants via l'information, la formation et des campagnes. Le travail de la CMTU se concentre sur l'industrie minière, la construction et l'économie informelle.

En outre, le Réseau national de lutte contre les pires formes de travail des enfants a été créé en tant que forum pour le dialogue social et le tripartisme. Ce réseau comprend 26 organisations (organisations d'employeurs et de travailleurs, ONG et organismes publics) impliquées dans les droits des enfants, la protection de l'enfance, les problèmes des femmes et des familles et le développement social. Il préconise une amélioration de la politique et des réponses juridiques au travail des enfants et cherche à augmenter la capacité des organisations membres en vue d'abolir les pires formes de travail des enfants et empêcher que les enfants n'y participent.

Au **Népal**, deux centrales syndicales majeures, la Fédération générale des syndicats népalais (GEFONT) et le Congrès des syndicats du Népal-Indépendant (NTUC-I) se battent pour un salaire minimum et l'égalité de la rémunération entre hommes et femmes dans le secteur agricole de huit districts. Elles travaillent dans le cadre du projet de l'IPEC financé par le Ministère du travail des Etats-Unis (USDOL) pour l'élimination durable du travail en servitude pour dettes. Cette approche des relations industrielles s'avère efficace pour garantir un salaire minimum et l'égalité de rémunération entre hommes et femmes dans le secteur agricole, où aucun mécanisme gouvernemental n'existait auparavant pour l'inspection et le suivi des normes de travail.

Les agents d'exécution ont organisé des activités de suivi conjointes avec les organismes publics, en particulier le Comité de développement du district, le Bureau de l'éducation du district, l'agent en charge du travail du district et l'agent de la protection de l'enfance, ainsi que les organisations de travailleurs et d'employeurs et les journalistes. Tous ont contribué à la grande visibilité des activités du

projet et à la sensibilisation à la question du travail des enfants dans les districts.

En mars 2008, l'IPEC a consulté les partenaires au sujet du programme «Football for Hope» de l'IPEC et de la FIFA à Sialkot, au **Pakistan** pour prolonger les programmes d'action et prévoir un programme d'action final, en particulier pour mettre en place une stratégie de sortie pour le projet. Du 13 au 17 octobre 2008, le projet a organisé un camp d'entraînement de football pour les filles à l'école «Government Girls Lady Endrosen School» de Sialkot, auquel ont participé 26 femmes entraîneurs, arbitres et managers volontaires de huit écoles privées et publiques différentes du district de Sialkot. Suite à cela, les filles mettent actuellement en place des programmes de football spécialement conçus pour les filles dans différentes écoles et communautés. Le projet a également financé la traduction du coffret pédagogique SCREAM vers l'Urdu. Un manuel de football de la FIFA a été rédigé en 2008, finalisé en 2009 et la parution est prévue à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2010.

Malgré l'agitation politique au Pakistan, l'IPEC a cherché à renforcer les initiatives existantes, telles que celles de Sialkot, et a organisé un événement footballistique avec le concours de la FIFA en janvier 2009. Ainsi, lors la dernière période biennale, le Pakistan a été le témoin de diverses initiatives prises par les partenaires sociaux, depuis des séminaires sur le travail des enfants regroupant les travailleurs, les employeurs et des membres spéciaux de la communauté, la création de manuels de formation sur le travail des enfants en période de crise et des secteurs spécifiques (industrie des ballons de football) et des ateliers sur le dialogue social jusqu'à des interviews à la télévision et à la radio pour souligner les efforts du gouvernement et des partenaires sociaux.

Plusieurs événements sont venus fêter la Journée mondiale contre le travail des enfants 2009 au Pakistan. À Sialkot, un tournoi de football féminin a été organisé par la composante féminine de l'Association de football du district. Dix équipes de différentes écoles ont participé afin d'attirer l'attention sur les filles qui travaillent. Même si la sécurité était précaire le 12 juin 2009 à Peshawar, des événements sont venus commémorer la Journée mondiale contre le travail des enfants avec le lancement d'une chanson décrivant les divers aspects du travail des enfants. D'autres événements organisés par les partenaires sociaux, le gouvernement et les ONG se sont déroulés à Islamabad, Lahore, Mansehra, Quetta et Karachi.

La FIFA, partenaire de l'IPEC et donateur dans le cadre d'un projet de programme de responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie de fabrication des ballons de football au Pakistan, a également organisé le 1^{er} Forum «Football for Hope» en Afrique du Sud en juin 2009. 100 pratiquants et partenaires, y compris un haut responsable de l'IPEC et les sponsors de la Coupe du monde 2010 de la FIFA ont participé pour partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques vis-à-vis du travail des enfants. À cette occasion, le projet de l'IPEC pour le Pakistan a servi d'exemple pour illustrer l'alliance stratégique et les programmes de responsabilité sociale des entreprises.

Pour fêter la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2009, le **Sri Lanka** a concentré ses efforts dans la localité secouée par les conflits d'Amparai, où la vulnérabilité des enfants qui travaillent est amplifiée. L'OIT, par l'intermédiaire de son partenaire syndical exécutant, le Congrès national des travailleurs (NWC), a organisé une série d'événements culminant en un séminaire pour parents suivi d'une exposition sur le travail des enfants.

Au cours des deux semaines précédant l'événement, près de 200 garçons et filles ont participé à un concours rédactionnel et artistique organisé dans les écoles. Les événements étaient guidés par la section des travailleurs du portail communautaire «de 12 à 12» qui a inspiré des idées de sensibilisation et de défense. Les lauréats ont été choisis par le NWC et les œuvres d'art et les peintures ont été utilisées pour illustrer le calendrier prévu pour l'année à venir. La plupart des peintures reflétaient le travail domestique des enfants et les enfants du secteur agricole.

Le NWC a organisé l'événement en collaboration avec le ministère de l'Éducation afin de renforcer leur capacité à organiser davantage d'événements de sensibilisation. L'importance de l'éducation et de l'inclusion des filles dans tous les aspects du développement des enfants a été sans cesse soulignée.

Le séminaire était l'occasion pour le bureau de l'OIT à Colombo de présenter les conventions et les recommandations internationales pour le travail des enfants aux parents de la communauté, dont un grand nombre étaient des responsables, et de les sensibiliser à la situation du travail des enfants. Les discussions ont suscité des observations empiriques indiquant l'ampleur du travail des enfants dans le secteur de la construction, au niveau domestique et dans le secteur agricole informel. Le NCW a organisé la réunion et a encouragé les participants à renforcer leur réseau social et à tendre la

main aux groupes marginalisés dans la région. Cela permettrait de faire circuler l'information sur l'impact du travail des enfants sur le développement global des enfants et le fait que la situation déjà désavantagée des filles est empirée lorsqu'elles sont prisonnières du travail des enfants. Le séminaire a été suivi d'une exposition publique du concours d'affiches et des compositions sélectionnées qui ont été lues devant un groupe de parents.

L'équipe de l'IPEC à Bangkok, en **Thaïlande**, en collaboration avec le bureau de l'OIT de Tokyo a réalisé un projet de programme de responsabilité sociale des entreprises financé par AEON Co. Ltd. qui a été utilisé par le programme d'action «Renforcement des options de formation professionnelle pour prévenir le travail des enfants dans les écoles rurales de la province de Chiang Rai en Thaïlande». Le projet a soutenu financièrement les programmes professionnels existants de deux écoles pour prévenir l'engagement des enfants dans les pires formes de travail des enfants dans la province. Les résultats du projet sont déjà intéressants, à savoir l'amélioration des formations professionnelles existantes et l'implication d'un plus grand nombre d'enfants.

Dans le Pacifique, les activités de l'IPEC ont été intenses à **Fidji**, pour le projet TACKLE, où un Comité consultatif pour le projet luttant contre le travail des enfants a été créé, qui inclut les ministères correspondants et les organisations de travailleurs et d'employeurs. Ses membres jouent un rôle capital dans la révision de la législation, la formation sur le travail des enfants, la recherche et la coordination des activités de planification du projet.

Un Symposium du travail des enfants sur la justice sociale a été organisé pour présenter les premiers résultats de la révision de la politique et de la législation avec 100 participants représentant le gouvernement, les syndicats, les organisations d'employeurs, la société civile, les ONG, le milieu universitaire, les médias, les agences des Nations Unies et le corps diplomatique. La dernière version de la révision de la législation a été présentée lors du 1^{er} Forum national sur le travail des enfants en décembre 2008.

La Fédération des employeurs de Fidji (FEF) a organisé deux ateliers pour commémorer la Journée mondiale contre le travail des enfants 2009, et dix représentants du gouvernement, et d'organisations de travailleurs et d'employeurs ont participé à la formation sur le travail des enfants au Centre international de formation (CIF) de l'OIT à Turin.

Un partenariat étroit a été instauré avec le Syndicat des enseignants fidjiens (FTU) dont le thème pour 2009 «L'éducation pour atténuer la pauvreté» était proche de l'objectif de développement du projet TACKLE. L'IPEC a organisé la conférence annuelle du FTU en mai 2009 axée sur les liens existants entre le travail des enfants, la pauvreté et l'éducation. Un projet de réalisation d'enquêtes dans les écoles et de sensibilisation à la question du travail des enfants a été ébauché avec les membres du FTU.

Europe et Asie Centrale

Le travail des enfants continue à sévir à un degré plus ou moins grand dans la plupart des États de la région européenne. Les projets de l'IPEC pour lutter contre le travail des enfants concernent l'Europe de l'Est, les Balkans et l'Asie Centrale, et les partenaires sociaux se sont activés dans toute la région.

En octobre 2008, ACT/EMP, la Confédération turque des associations d'employeurs (TISK) et la Confédération nationale d'organisations d'employeurs (ASK) en collaboration avec l'IPEC et le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) de l'OIT ont organisé un atelier interrégional à Baku en **Azerbaïdjan** pour partager les expériences sur la lutte contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que les rôles et les responsabilités des entreprises et des gouvernements. L'atelier cherchait à encourager le développement de plans d'actions concrètes. Les organisations d'employeurs d'Azerbaïdjan, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirgizstan, de Moldavie, du Tadjikistan, de Turquie, d'Ukraine et d'Ouzbékistan étaient présentes et ont adopté une déclaration commune soulignant que le travail des enfants était un grave problème que les organisations d'employeurs s'engageaient à résoudre. On a déclaré que le développement social et économique durables ne pouvait pas exister sans l'abolition totale du travail des enfants et l'atelier a fait appel aux gouvernements, syndicats, autres organisations d'employeurs, à la société civile et à la communauté internationale pour qu'ils participent à cette cause commune.

Au cours de l'année 2008, le programme de l'IPEC «Engagement de la lutte contre le travail des enfants en Asie Centrale par des actions» a continué à soutenir les conseils de coordination tripartites de lutte contre le travail des enfants. Au **Kazakhstan**, au **Kyrgyzstan** et au **Tadjikistan**, l'IPEC a aidé les gouvernements et les partenaires sociaux pour la mise en œuvre d'accords tripartites incluant des dispositions pour l'abolition du travail des enfants. L'IPEC a également fourni une assistance technique et financière à un programme d'action visant à éveiller la sensibilité des employeurs ainsi qu'à un projet au Kazakhstan: «Incitation à l'embauche des jeunes dans l'oblast de Pavlodar afin d'éviter que les enfants et les jeunes ne s'engagent dans les pires formes du travail des enfants» qui a été mis en œuvre de concert avec les organisations d'employeurs.

En 2009, des actions très efficaces se sont déroulées au **Tadjikistan** coordonnées par les syndicats, notamment les comités syndicaux du complexe agro-industriel, et ont été mises en œuvre par la Fédération des syndicats indépendants. De septembre à novembre 2009, 185 présidents des comités syndicaux ont été formés sur les activités dangereuses exercées par les enfants dans l'agriculture; des actions de sensibilisation avec les médias ont été entreprises pour améliorer leur capacité à comprendre et à faire des rapports sur le travail des enfants dans les champs de coton et une documentation sur la sécurité et la santé au travail a été préparée. En sus de ces actions, l'Union des employeurs du Tadjikistan a également mis en œuvre une stratégie pour augmenter la capacité des responsables des branches locales des associations d'agriculteurs de Dekhkan; 200 responsables d'associations d'agriculteurs ont participé à des sessions de formation organisées dans les districts de Vahdat, Varzob, Rudaki et Gissar et un centre de ressources pour la lutte contre le travail des enfants a été créé dans le comté de Rudaki à l'intention des agriculteurs en vue d'augmenter la capacité des associations d'agriculteurs par des activités de sensibilisation, des séminaires, des tables rondes et des formations.

En prolongement direct de l'atelier inter-régional sur «Le partage d'expériences et l'adoption de mesures pour lutter contre le travail des enfants» organisé par ACT/EMP conjointement avec l'IPEC en Azerbaïdjan en 2008, ACT/EMP a organisé en novembre 2009 une série de tables rondes pour les employeurs des pays d'Asie du Centre intitulée «Le rôle des employeurs dans l'abolition du travail des enfants dans l'agriculture». Les discussions visaient à sensibiliser les employeurs sur le travail des enfants dans l'agriculture et identifier ce que les employeurs peuvent faire pour prévenir, protéger et réhabiliter les enfants travailleurs engagés dans des activités agricoles dangereuses.

Les syndicats, la CSI et l'Internationale de l'éducation ont significativement contribué pour la restructuration de la Marche mondiale contre le travail des enfants dans la région. Le Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) a accueilli à son siège de Moscou en mai 2008 une conférence à laquelle ont participé les fonctionnaires de l'IPEC, des syndicats et ONG partenaires de la Marche mondiale dans les États nouvellement indépendants, appuyée par l'IPEC et le bureau de l'OIT à Moscou, et co-organisée par la FNPR. La Conférence, ouverte par la FNPR et Mikhail Shmakov, Président du Conseil régional paneuropéen (CRPE) de la CSI, a souligné la force obligatoire des Conventions n° 138 et n° 182 de

l'OIT, et l'importance de la liberté syndicale pour resserrer les liens entre l'alliance mondiale contre le travail des enfants et la Marche mondiale. La Conférence a permis un échange d'expériences vécues par les pays ENI et, en soulignant l'intérêt de la lutte contre la traite des enfants et le travail des enfants dans l'agriculture, elle a réitéré l'engagement des participants envers l'objectif lié à l'abolition du travail des enfants et à l'éducation universelle. Lors de la séance d'ouverture d'une conférence pan-régionale de la Marche mondiale organisée par Podkrepa-CL à Sofia en septembre 2008, le Président Shmakov, CSI-CRPE et les Présidents de Podkrepa-CL et de la Confédération des syndicats indépendants de Bulgarie ont été les premiers à s'exprimer. Des fonctionnaires de l'ACTRAV et de l'IPEC ont également participé à la conférence, financée par la Fondation Friedrich Ebert, ACTRAV, des fédérations syndicales mondiales (EI, FITTHC et UITA) et d'autres partenaires sociaux. La conférence s'est entendue sur la création d'une nouvelle organisation pan-régionale incluant les États de la région européenne de l'OIT plus le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, d'un bureau permanent à Bruxelles et d'un nouveau comité de coordination pan-régional composé de représentants syndicaux et d'ONG issus de plusieurs régions. Elle a également souligné l'importance d'accorder une attention particulière au rôle de l'éducation pour tous dans la lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination, le travail des enfants dans l'agriculture et le service domestique, et la traite des enfants dans et vers la région.

En **Albanie**, dans le prolongement des activités de renforcement des capacités soutenues par l'IPEC en 2007 et dans le cadre de deux projets financés par le syndicat d'enseignants néerlandais Algemene Onderwijsbond (AOB) et l'EI pour lutter contre le travail des enfants, la Fédération albanaise des syndicats de l'éducation et des sciences (TUFES) a intégré les questions de travail des enfants dans son calendrier. La TUFES a organisé quatre ateliers de formation pour 107 enseignants de l'école primaire, d'autres syndicalistes et des représentants des directions locales de l'éducation sur la méthodologie SCREAM (qui été traduite vers l'albanais et adaptée) et les systèmes de surveillance du travail des enfants. L'équipe de l'IPEC en Albanie et l'EI ont financé les activités de la Journée mondiale contre le travail des enfants organisée la TUFES, les ministères de l'Éducation et du Travail, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances et la coalition parlementaire albanaise. Une campagne de presse a lancé la semaine contre le travail des enfants et le slogan de l'année incitant le gouvernement et la société civile ont apporté une attention et une aide particulières à ce problème.

Un accord conjoint entre les syndicats, les organisations d'employeurs, les ministères cités et l'inspection du travail portant sur la prévention et l'abolition du travail des enfants, soulignant que «l'éducation est la bonne réponse au travail des enfants» a été signé le 12 juin 2008. Il définissait les rôles et les responsabilités de chaque signataire dans l'identification des enfants impliqués ou susceptibles d'être impliqués dans les pires formes de travail des enfants, l'intégration du système éducatif, le renforcement des capacités sur les questions de travail des enfants, l'intégration du travail des enfants dans les accords collectifs, le soutien au placement, les inspections sur le lieu de travail et la sensibilisation.

Une année après, le 11 juin 2009, une table ronde intitulée «Renforcement des capacités des syndicats pour la mise en œuvre de l'accord conjoint sur la prévention et l'abolition du travail des enfants en Albanie» co-présidée par le Vice-Ministre du Travail s'est tenue avec 60 participants. Elle était axée sur l'évaluation des mesures prises depuis la signature de l'accord conjoint et a ébauché un plan d'action pour la période allant de juin 2009 à juin 2010. Deux séminaires d'un jour regroupant 80 participants se sont déroulés à Vlora et Pogradec pour finaliser le plan d'action avec quatre objectifs principaux: i) augmentation du nombre de signataires de l'accord conjoint, ii) formation des principaux partenaires et poursuite des activités liées à la lutte contre le travail des enfants au niveau central et au niveau local, iii) création d'un groupe pour suivre la mise en œuvre de l'accord conjoint, et iv) sensibilisation des médias au sujet du travail des enfants.

L'A.O.B. a financé plusieurs projets en 2008 et 2009 en Albanie: formation des enseignants sur le travail des enfants et l'utilisation de la méthodologie SCREAM, activités de formation proposées aux syndicalistes, représentants des employeurs et inspecteurs du travail dont les résultats ont été fortement appréciés par l'A.O.B. et les bénéficiaires. Une conférence nationale sur le «Renforcement des syndicats de l'éducation dans leur implication dans l'abolition du travail des enfants en Albanie» organisée par la TUFES et financée par l'A.O.B. s'est déroulée le 22 mai 2009. L'IPEC a participé aux discussions sur la consolidation des structures syndicales, en particulier les syndicats de l'éducation, et leur engagement dans la prévention et l'abolition du travail des enfants dans le cadre de l'accord conjoint.

La TUFES a organisé en février 2009 à Tirana un atelier de formation de deux jours sur la prévention et l'abolition du travail des enfants

pour 25 participants provenant des syndicats, des organisations d'employeurs, d'inspection du travail, des écoles et des ONG. Il visait à améliorer les connaissances et la compréhension du travail des enfants et proposait des mesures et des actions de coordination adaptées pour la prévention et l'abolition du travail des enfants dans l'économie formelle. L'IPEC a fait une présentation axée sur les conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT, la situation du travail des enfants en Albanie, l'implication des syndicats dans les questions de travail des enfants et les mesures à prendre pour la prévention et l'abolition du travail des enfants.

Un séminaire sur le travail des enfants dans les secteurs du textile, de l'habillement, du cuir et des chaussures en Albanie s'est tenu le 29 juin 2009. Il était organisé et financé par la Fédération européenne des syndicats du textile, de l'habillement et du cuir (ETUF-TCL) avec le soutien du Syndicat albanais du textile, de l'habillement et du cuir. L'IPEC a présenté des solutions de lutte contre le travail des enfants aux syndicalistes albanais présents.

Des ateliers d'un jour sur la surveillance du travail des enfants ont été organisés pour 179 participants issus des comités d'action locale, des équipes multidisciplinaires (EMD), la TUFES et le Syndicat indépendant de l'éducation albanaise (ITUEA) au mois de juin 2009 dans le cadre d'un programme d'action de l'IPEC. La formation avait pour objectif de renforcer les connaissances des participants sur les questions de travail des enfants et de préparer des activités pour les EMD.

Les activités réalisées avec les partenaires sociaux en **Bulgarie** visaient à sensibiliser la communauté des entreprises au travail des enfants et à impliquer les syndicats dans le système de suivi du travail des enfants. Lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2008, l'équipe de l'IPEC en Bulgarie en collaboration avec le coordonnateur national de l'OIT et le PNUD/réseau national du pacte mondial en Bulgarie a organisé une table ronde nationale à laquelle ont participé le Forum bulgare des dirigeants et des responsables d'entreprise, Podkrepa-CL, la Confédération bulgare de syndicats indépendants et les principaux organismes publics. La responsabilité des employeurs pour éliminer le travail des enfants et le lien avec l'éducation ont été abordés. La réunion a conclu que les entreprises devraient surveiller l'interdiction du travail des enfants dans le cadre de leur responsabilité sociale et coopérer avec les organismes publics pour garantir que le système éducatif est conforme aux besoins du marché du travail. L'IPEC a également

participé à la conférence régionale Europe et Maghreb de la Marche mondiale qui s'est tenue à Sofia en septembre 2008, organisée par Podkrepa-CL.

Un syndicat d'enseignants affilié à Podkrepa-CL a organisé une table ronde le 19 juin pour commémorer la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2009. L'IPEC a fait une présentation sur les pires formes de travail des enfants et les conventions de l'OIT ainsi que sur la stratégie de l'Union européenne pour les enfants en Bulgarie. 21 enseignants, cinq enfants, un représentant de l'inspection générale du travail et un média ont participé à la table ronde.

Au **Kosovo** (UNMIK), dans le cadre d'un mini-programme financé par l'IPEC et l'UNICEF, le Bureau de coordination du développement des Nations Unies au Kosovo, des syndicats d'enseignants et le Syndicat des associations parents-professeurs ont organisé conjointement plusieurs activités pour renforcer les réponses locales au travail des enfants. Dans un exemple d'écoute des enfants en conformité avec la recommandation n° 190 et afin de renforcer la réponse des écoles au travail des enfants, les syndicats ont organisé des discussions avec les groupes d'enfants au sujet des barrières à l'éducation rencontrées par les enfants travailleurs. Un représentant des enfants et le Secrétaire général du syndicat d'enseignants ont présenté les conclusions lors d'une conférence sur le travail des enfants organisé par le ministère du Travail et de la Protection sociale le 12 juin à Skenderaj. Trente-six syndicalistes professeurs de langue et d'art ont été formés sur les méthodologies SCREAM et ont lancé des activités de type SCREAM avec plus de 700 enfants scolarisés. Des dépliants avec les messages des enfants sur la manière de lutter contre le travail des enfants ont été préparés pour la conférence et distribués par le syndicat des enseignants aux principales parties prenantes locales et nationales. Dans le cadre du programme d'action de l'IPEC en cours, six présidents de branche du syndicat des enseignants ont participé à des ateliers sur le rôle des écoles et des enseignants pour empêcher des enfants de participer aux pires formes de travail des enfants et réintégrer des enfants retirés du système scolaire. Les syndicalistes ont également été impliqués dans l'identification des écarts entre les réponses éducatives et le travail des enfants d'après les leçons tirées pendant le programme. Cinquante employeurs ont participé à l'exposition photographique de fin d'année pour sensibiliser les entreprises au travail des enfants dans le pays, organisée avec le concours de l'IPEC, par la Chambre américaine du commerce du Kosovo. Suite à cet événement, des informations complémentaires

ont été fournies aux membres de la Chambre américaine du commerce du Kosovo sur les manières d'impliquer les employeurs et leurs organisations dans la lutte contre le travail des enfants, y compris grâce à des codes de pratiques de travail d'entreprise, en particulier en cas de sous-traitance à l'économie informelle. Cela a été possible grâce au soutien financier pour les activités du programme de responsabilité sociale des entreprises visant à éliminer le travail des enfants et par l'offre d'apprentissages, de formations professionnelles et de possibilités d'emploi aux familles vulnérables.

Deux représentants de la Confédération kosovare de syndicats indépendants (BSPK), un représentant de la Chambre kosovare du commerce et un représentant de l'Alliance des entrepreneurs kosovars sont membres du Groupe de travail technique qui ébauche un plan d'action Kosovo/UNMIK (KAP) pour la prévention et l'abolition des pires formes de travail des enfants. La participation des représentants des organisations syndicales et d'employeurs au Groupe de travail technique garantit que leurs voix sont reflétées dans le KAP et ouvre la voie à leur implication ultérieure dans la mise en œuvre et la surveillance du KAP.

Des extraits du Guide d'ACTRAV, «Syndicats et travail des enfants», et des Guides pour les employeurs d'ACT/EMP et de l'OIE ont été utilisés pour préparer des dépliants et publiés en albanais (1 000 exemplaires) et en serbe (100 exemplaires). Deux brochures spécifiques du Kosovo/UNMIK portant sur le rôle des syndicats et des organisations d'employeurs dans la lutte contre le travail des enfants ont été préparées d'après les consultations locales et les ateliers avec 90 représentants de la Confédération kosovare de syndicats indépendants (BSPK), des organisations d'employeurs et des employeurs individuels. Ces brochures seront finalisées en mars 2010 et serviront de base pour des activités ultérieures de sensibilisation ciblant les membres des syndicats et les employeurs.

Le spécialiste principal des activités des employeurs du bureau sous-régional de l'OIT à Budapest et un représentant de l'Organisation internationale des employeurs ont visité la mission Kosovo/UNMIK du 27 au 29 avril 2009. Ils ont rencontré la Chambre kosovare du commerce, l'Alliance des entrepreneurs kosovare, la Confédération kosovare des employeurs, la Chambre américaine du commerce, l'Alliance des agroalimentaires kosovars et l'Association serbe des employeurs (branche du Kosovo) pour déterminer les activités auxquelles ils souhaitent participer et les organisations avec lesquelles le projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants de

l'IPEC de la mission Kosovo/UNMIK ils pourraient collaborer le plus utilement.

Un représentant de la Fédération nationale des employeurs dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire de Moldavie qui coordonne également le projet d'ACT/EMP en Moldavie a visité la mission Kosovo/UNMIK en juillet 2009. L'objectif de la mission était de partager des expériences dans la formulation et la promotion d'un code de conduite contre les pires formes de travail des enfants pour les employeurs des secteurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. Cette expérience a été partagée au cours des sept réunions qui se sont tenues avec deux employeurs individuels, un représentant d'Agro Klina (association commerciale), deux représentants de la Chambre kosovare du commerce et deux représentants du Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et du Développement rural.

Au cours de la dernière période biennale, la **Moldavie** a pris un certain nombre de mesures pour éliminer le travail des enfants. Pour la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2008, le syndicat des enseignants a organisé une table ronde sur l'éducation pour lutter contre le travail des enfants visant à renforcer la capacité des syndicats d'enseignants à prendre des mesures contre le travail des enfants. Trente représentants de syndicats d'enseignants, représentants du Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, ONG, de centres de la jeunesse, du PNUD et du réseau local du pacte mondial ont participé. Un dépliant pour commémorer la Journée mondiale contre le travail des enfants et faire le point sur les «mythes relatifs au travail des enfants» a été utilisé par les organisations présentes, les agences d'exécution de l'IPEC et les médias.

En juin 2008, l'IPEC a facilité l'organisation des premières consultations entre le gouvernement, le réseau du pacte mondial de Moldavie et le PNUD sur la création d'un Code de conduite pour l'abolition des pires formes de travail des enfants (ciblant des entreprises de tous les secteurs). La mise au point de ce code a été influencée par le code créé dans le cadre du projet d'ACT/EMP avec la Fédération nationale agricole (FNPAIA).

L'IPEC a participé à la réunion trimestrielle du réseau du pacte mondial de Moldavie et a fait plusieurs recommandations sur la manière dont le réseau local du pacte mondial pourrait contribuer à l'abolition des pires formes de travail des enfants en Moldavie. Le réseau formé de 48 entreprises a approuvé le Code de conduite le 12

décembre 2008. Ce code a aidé les membres du réseau à assumer leur responsabilité pour l'impact de leurs activités sur les enfants et sur leur avenir. Le développement du code contre les pires formes du travail des enfants pour le réseau du pacte mondial et la création du Conseil permanent pour le travail des enfants au sein de la Commission nationale sur les consultations collectives et la négociation (NCCCB) sont importants et uniques en Europe Centrale et de l'Est. Ces résultats des mandants de l'OIT ont été rendus facile grâce au travail réussi de sensibilisation et de défense effectué par l'IPEC et les projets d'ACT/EMP en Moldavie.

En juillet 2008, le réseau du pacte mondial en Moldavie, en partenariat avec le Centre national de prévention des violences sur enfant (NCCAP) et l'IPEC ont organisé la première audience parlementaire sur la responsabilité sociale des entreprises pour informer les participants des résultats de l'application des principes du pacte mondial en Moldavie. L'audience visait des membres du parlement, des hauts responsables du gouvernement et des représentants de la société civile. Le NCCAP a présenté les résultats du pilotage d'une approche pluridisciplinaire pour pallier les violences sur enfant et les pires formes du travail des enfants, y compris la traite des enfants, servant d'exemple de coopération entre des institutions nationales, des ONG et des employeurs.

En septembre 2008, le NCCAP et l'IPEC en coopération avec le Centre national de formation pour les relations professionnelles ont organisé une formation d'une journée sur des questions de travail des enfants pour 24 employeurs des secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Les participants ont approfondi leur base de connaissances sur les questions de travail des enfants, y compris sur les rôles et les responsabilités des employeurs au sein du système de suivi du travail des enfants et se sont accordés sur des actions à entreprendre pour faciliter la mise en œuvre de l'accord collectif pour l'abolition des pires formes du travail des enfants en Moldavie.

En octobre 2008, la Fédération des syndicats des secteurs de la construction et des matériaux de construction (membre du Comité directeur national), le NCCAP et l'IPEC ont organisé un atelier d'une journée pour 14 représentants de syndicats et quatre représentants d'employeurs dans le secteur de la construction afin de renforcer la capacité des participants pour prévenir et lutter contre les pires formes du travail des enfants dans le secteur. Les participants ont accepté d'inclure les questions de travail des enfants dans l'ordre du jour de la réunion suivante du NCCCB, de fournir des formations sur

les questions de travail des enfants pour leurs membres, d'organiser des activités de sensibilisation sur les questions de travail des enfants pour les mandants de l'OIT dans tous les secteurs, de signer des accords de coopération entre des écoles professionnelles et des employeurs pour l'organisation de cours pratiques et la proposition d'emplois pour les jeunes et d'inclure des représentants de l'IPEC et du NCCAP dans les groupes de travail tripartites travaillant sur l'élaboration des politiques et la législation liées au travail. Les mandants de l'OIT ont approuvé la création d'un Conseil tripartite permanent sur le travail des enfants au sein du NCCCB auquel l'IPEC apportera son soutien et son assistance technique.

De plus, la Fédération des syndicats des secteurs de la construction et des matériaux de construction a élaboré un accord collectif dans le secteur de la construction avec des dispositions pour lutter contre les pires formes du travail des enfants. Cet accord a été approuvé par le gouvernement, ainsi que par les organisations des travailleurs et des employeurs du secteur.

Au cours de la période biennale, l'IPEC a lancé des consultations avec le gouvernement sur des questions telles que l'ébauche d'un plan d'action national pour éliminer le travail des enfants, et deux codes de bonne conduite (pour les enseignants et les travailleurs sociaux) avec des dispositions sur le travail des enfants, ainsi que la révision des rôles et les responsabilités d'autres partenaires vis-à-vis du plan d'action national.

En juin 2009, pour commémorer la Journée mondiale contre le travail des enfants, la Confédération nationale des syndicats a organisé une table ronde d'une journée sur la «Responsabilité sociale des syndicats et l'abolition des pires formes du travail des enfants» afin de stimuler le débat et l'application des codes de conduite contre le travail des enfants. De plus, dans le cadre du projet d'ACT/EMP, la Fédération nationale des employeurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire a organisé un atelier pour présenter l'expérience des employeurs pour lutter contre les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture. Enfin, un atelier d'une journée sur l'étude «Travail des enfants en Moldavie» a été organisé et facilité par les spécialistes de l'IPEC, de l'OIT et du programme SIMPOC de l'IPEC pour les membres du Comité directeur national pour l'IPEC et un groupe de statisticiens nationaux.

Il est important d'ajouter que le projet d'ACT/EMP qui soutient les initiatives des employeurs dans la lutte contre le travail des enfants

dans le secteur le plus touché, à savoir l'agriculture, a énormément progressé dans son traitement du problème. Avec l'approbation formelle du code de conduite, des efforts continus et poussés ont été investis par la Fédération des employeurs (FNPAIA) pour suivre la manière dont les membres respectent les engagements pris dans le cadre du code. Cette activité dynamique au cours de la période biennale a non seulement révélé de bons exemples d'actions concrètes des employeurs pour éliminer le travail des enfants, mais elle s'est aussi distinguée par l'encouragement de synergies des partenaires intéressés pour lutter contre le travail des enfants. L'évolution du processus de suivi du code va au-delà des effets déclaratifs et d'actions sporadiques sur le terrain; les résultats de l'application des engagements du code permettent d'exhiber les efforts des employeurs pour lutter contre le travail des enfants. Les visites d'entreprises et la discussion avec les employeurs sur les avantages de l'éducation, et donc la sensibilisation de la communauté aux conséquences du travail des enfants et le développement du capital humain font partie du calendrier global des employeurs pour lutter contre le travail des enfants.

En **Ukraine**, l'IPEC a organisé une formation sur la surveillance du travail des enfants aux responsables des syndicats, de la région de Donetsk, de la Confédération des syndicats libres d'Ukraine (CFTUU) et du Syndicat des travailleurs du complexe agricole de Khershon (TUAC), qui ont instauré un mécanisme de surveillance du travail des enfants dans des zones sélectionnées. Le travail des enfants a été ainsi éliminé dans le secteur minier informel de Donetsk avec succès et le TUAC a organisé des activités de sensibilisation aux enfants vulnérables, notamment aux dangers liés au travail des enfants dans l'agriculture. Les deux syndicats ont également proposé des conseils à l'emploi pour les parents des enfants travailleurs et ont dirigé les parents au chômage vers les services publics de l'emploi.

Le 11 juin 2009, l'IPEC en collaboration avec le coordinateur national de l'OIT en Ukraine, la CFTUU, son syndicat affilié pour une Éducation libre et la Science (FESTU) et l'œuvre de bienfaisance internationale «Fonds de développement pour la femme ukrainienne» (UWF), le Ministère du travail et des questions sociales et le Ministère de l'éducation et de la science, a organisé une table ronde tripartite consacrée à la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2009. Cette table ronde a abordé les progrès réalisés par l'Ukraine dans l'application de la Convention n° 182 de l'OIT, les défis de l'application de cette convention, en particulier dans le cadre de la crise mondiale; elle a également introduit le thème de la Journée

mondiale contre le travail des enfants de 2009 «Donnez une chance aux filles: éliminez le travail des enfants», présenté les bonnes pratiques de l'IPEC pour la prévention et l'abolition du travail des enfants et a annoncé et récompensé les lauréats des concours de compositions et d'affiches qui ont participé à l'événement. Les représentants de quatre organisations d'employeurs (Fédération ukrainienne des organisations d'employeurs, Confédération ukrainienne des employeurs, des associations d'employeurs pan-ukrainiennes, le Syndicat ukrainien des concessionnaires et des entrepreneurs) et trois organisations centrales syndicales nationales (CFTUU, FESTU et la science et l'Union pan-ukrainienne de solidarité des travailleurs) ont participé à l'événement.

Pour commémorer la Journée mondiale contre le travail des enfants 2009, la CFTUU et le Syndicat pour une Éducation libre et la science ont organisé un concours de composition intitulé «Ma carrière future». Avant ce concours, des cours et des conférences de type SCREAM ont été organisés par les professeurs pour les jeunes collégiens de 100 écoles de 27 régions d'Ukraine.

En **Roumanie**, la publication intitulée «Le gouvernement de Roumanie et l'Organisation internationale du travail: une décennie de coopération pour l'abolition du travail des enfants 2000 à 2009» a rendu hommage au travail efficace du gouvernement et de ses partenaires nationaux dans leur lutte contre le travail des enfants. En particulier, la Fédération des syndicats libres dans l'éducation (FSLI) et la Confédération des syndicats démocratiques roumains (CSDR) ont été saluées pour leur effort constant d'intégration du travail des enfants dans leurs programmes. De plus, la vaste chaîne de supermarchés CORA a été félicitée pour sa campagne annuelle intitulée «Ouvrez votre cœur», qui s'intensifie au fur et à mesure de l'expansion de CORA en Roumanie.

La promotion d'un code de conduite contre le travail des enfants dans le secteur de la construction et la déclaration d'adhésion à ce code ont été un thème majeur au cours de la dernière période biennale en Roumanie. Le code a été rédigé et promu avec le Comité national sur le travail des enfants en Roumanie et signé par 27 employeurs. Une brochure pour la promotion du Code de conduite a été créée et distribuée lors des activités de sensibilisation organisées par les signataires dans 23 entreprises, mais également lors de la réunion nationale des partenaires qui s'est déroulée le 12 juin 2009. La promotion du code a pour objectif de sensibiliser les employeurs à l'idée que de moins en moins d'enfants travailleront de ce fait dans ce

secteur. Sur la base de ce modèle, le Comité directeur national encouragera la rédaction de codes de conduites dans d'autres secteurs, tels que l'agriculture et le textile.

Remarques finales

L'introduction au présent rapport note qu'un soutien aux mandants tripartites de l'OIT en vue d'élaborer et de garantir la mise en œuvre d'une bonne législation et d'une bonne politique sociale, économique et du marché de l'emploi et le soutien au dialogue social entre les partenaires dans l'économie réelle étaient les deux principales manières d'atteindre l'objectif de travail décent et l'abolition du travail des enfants. Il s'agit de moyens d'action clés pour permettre à l'IPEC de conserver son rôle dans le mouvement mondial contre le travail des enfants et pour l'OIT dans son ensemble de réaliser l'Agenda du travail décent. Les informations fournies dans ce rapport visent à montrer l'étendue des activités de soutien à l'approche duale des projets IPEC entrepris avec les partenaires sociaux à travers le monde au cours des deux dernières années. De nombreuses manifestations organisées et soutenues par ACT/EMP et ACTRAV sont décrites dans ce document – beaucoup plus encore ont eu lieu.

Un objectif essentiel des projets IPEC sur le terrain est l'amélioration de la base de connaissances relatives à l'engagement de partenaires sociaux, de manière à pouvoir soutenir plus efficacement leur mandat, leur engagement et leur avantage comparatif dans la consultation tripartite et l'action mondiale, nationale, sectorielle, de l'entreprise, du lieu de travail et de la communauté contre le travail des enfants. Ce document a par conséquent une ambition modeste: fournir aux organisations de travailleurs et d'employeurs du monde entier un recueil d'activités de manière à permettre l'échange d'expériences et le développement de cet échange.

Cet inventaire n'est en rien exhaustif. Pour la facilité de consultation, les informations ont été présentées par régions, une ventilation qui permet aux partenaires sociaux nationaux de comparer leur travail et celui d'organisations similaires dans d'autres États membres. Toutefois, les futures versions de ce rapport pourraient tirer profit d'une réflexion approfondie sur les activités des partenaires sociaux mondiaux et d'une analyse plus précise qui comparerait, par exemple, les activités à divers niveaux par type et comporterait un regard plus spécifique sur les conclusions et résultats, soulignerait des bonnes pratiques et les enseignements tirés d'actions concrètes. L'objectif demeurerait identique: partager les connaissances et encourager les activités futures des partenaires sociaux contre le travail des enfants et la cohérence des programmes par pays de promotion du travail décent.

Annexe: liste des principales publications

2008

Nom	Contenu	Date
<i>A shared responsibility: Workers organizations in the fight against the commercial sexual exploitation of children</i>	Cette brochure décrit les caractéristiques, les causes et les conséquences de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et s'adresse aux organisations de travailleurs en Amérique centrale, y compris les responsables des syndicats et leurs syndicats correspondants, dans le but de créer une alliance pour lutter contre ce crime impliquant des enfants.	11/2008
<i>Módulo de formación de la CSA: explotación sexual comercial de personas menores de edad: la acción educativa desde la perspectiva de las organizaciones de los trabajadores.</i>	Ce document est organisé en modules et doit être présenté par un animateur qui aura pour mission d'encadrer les discussions. Il s'agit d'un guide pratique pour aborder chacun des thèmes du contenu: en introduction, des aspects conceptuels, suivis par les éléments du thème abordé qui contribuent à la réflexion, pour enfin un plan d'action syndicale. Ce guide a été développé dans le cadre du projet «Développement des capacités des organisations syndicales en Amérique centrale, au Panama, en République dominicaine et au Mexique» mis en place par la CSA-TUCA et CSI avec la coopération technique et financière de l'IPEC et du bureau de l'OIT à San José, Costa Rica.	11/2008

Nom	Contenu	Date
<i>Diagnóstico de percepciones, conocimientos y proyecciones sobre trabajo infantil en el sector cafecultor en Guatemala</i>	Diagnostic dans le but d'établir un état des lieux de référence des connaissances, informations, causes et effets du travail des enfants dans le secteur des caféiculteurs du Guatemala, et d'offrir des pistes pour orienter les stratégies de sensibilisation, de formation et de diffusion à ce sujet.	9/2008
<i>Acuerdo para la acción conjunta - Actividad minera de Nicaragua, libre de trabajo infantil y adolescente - La niñez es para estudiar y no para trabajar</i>	Accord entre partenaires sociaux sur une action conjointe contre le travail des enfants dans le secteur minier au Nicaragua.	7/2008
<i>Training Manual for Combatting HIV/AIDS, induced child labour.</i>	Guide rédigé par la Fédération des travailleurs de l'Ouganda avec le soutien financier de l'IPEC et de l'OIT/sida.	3/2008
<i>Estrategia para la eliminación del trabajo peligroso de personas adolescentes trabajadoras rurales: una vía para desarrollar la responsabilidad social empresarial. Costa Rica</i>	Ce document propose une stratégie pour la formation intégrée en tant que mesure pour le retrait des travaux dangereux et la stimulation de l'aptitude à l'emploi ou de l'entrepreneuriat des jeunes travailleurs en zone rurale. La stratégie se base sur l'alliance entre la société civile, les organismes publics, les organismes internationaux et les entreprises, grâce à des pratiques de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).	1/2008

2009

Nom	Contenu	Date
<i>Trade Union Manual on Child Labour</i>	Les chapitres de cette publication traitent des sujets suivants: guide de l'utilisateur, travail des enfants, préparation du terrain, travail domestique des enfants, outils internationaux sur le travail des enfants, traite des enfants, exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, élaboration de politiques, de la politique à l'action et organisation du secteur du travail domestique.	2009
<i>Guía práctica. Módulo de formación en turismo. Prevenir la explotación sexual comercial: ¡Una responsabilidad de todos y todas en Honduras!</i>	Guide rédigé par la Chambre nationale du commerce du Honduras dans le but d'impliquer les différents acteurs liés au tourisme pour informer les voyageurs, former le personnel, vérifier que la publicité et la promotion n'encouragent pas l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et faire adopter des codes de conduite au secteur.	6/2009
<i>El trabajo infantil desde una perspectiva de Género. Estrategias y Líneas de acción para su erradicación. Propuesta de los trabajadores y trabajadoras</i>	Module de formation syndicale – CEDOCUT en Equateur.	6/2009

Nom	Contenu	Date
<i>Ya es Hora N° 9: Compartiendo la respon-sabilidad: Organizaciones de trabajadores y de empleadores en la lucha contra la explotación sexual comercial</i>	Recueil d'expériences et de recommandations pour le travail, contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales se basant sur les expériences propres des organisations syndicales de travailleurs et des organisations d'employeurs de plusieurs pays d'Amérique centrale.	4/2009
<i>Combatiendo la explotación sexual comercial de niñas, niños y adolescentes de Honduras.</i>	Brochure du Comité de Syndicats de Honduras pour la sensibilisation de syndicats sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et les façons de la dénoncer.	4/2009
<i>Trabajadores y trabajadoras combatamos la explotación sexual comercial de niñas, niños y adolescentes en Honduras. ¿Dónde denunciar?</i>	Affiche d'informations développée par la Commission des travailleurs et des travailleuses pour la prévention et l'abolition du travail des enfants du Honduras.	4/2009
<i>Mejor, haga bien las cuentas. Los sindicatos dicen NO a la explotación sexual comercial de niñas, niños y adolescentes</i>	Affiche à l'intention des adultes créée par les centrales syndicales du Costa Rica à des fins de sensibilisation.	2/2009
<i>¡Tus derechos son para disfrutarlos! Los sindicatos dicen NO a la explotación sexual comercial de niñas, niños y adolescentes</i>	Affiche à l'intention des garçons et des filles créée par les centrales syndicales du Costa Rica à des fins de sensibilisation.	2/2009
<i>¡Ojo, que no te engañen! Los sindicatos dicen NO a la explotación sexual comercial de niñas, niños y adolescentes</i>	Affiche à l'intention des adultes créée par les centrales syndicales du Costa Rica à des fins de sensibilisation.	2/2009

